

EN 2025 SUR LE GRAND ANNECY
**UNE ZONE À FAIBLES
ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M)**



**BILAN DE LA
CONCERTATION PUBLIQUE
VOLONTAIRE**

Table des matières

1. PREAMBULE1

- 1.1 Un objectif : améliorer la qualité de l'air1
- 1.2 Le projet de ZFE-m du Grand Anncy2
- 1.3 Une concertation volontaire pour définir les modalités de mise en œuvre de la ZFE-m5

2. LES MODALITES DE CONCERTATION6

- 2.1 Le travail de l'espace citoyen7
- 2.2 La concertation avec les acteurs socio-professionnels8
- 2.3 La concertation avec les associations11
- 2.4 La concertation avec les communes membres et territoires voisins12
- 2.5 La concertation volontaire grand public13

3. ANALYSE QUALITATIVE DES CONTRIBUTIONS26

- 3.1 Préambule sur la méthode d'analyse du bilan de concertation26
- 3.2 Avis sur le scénario27
- 3.3 Une forte demande d'accompagnement et de flexibilités39
- 3.4 Les sujets non-soumis à concertation50

4. CONCLUSION53

5. ANNEXES55

- Annexe 1 : Contribution de l'espace citoyen55
- Annexe 2 : Liste des acteurs socio-professionnels sollicités :55
- Annexe 3 : Liste des associations invitées56
- Annexe 4 : Liste des personnes publiques associées invitées57
- Annexe 5 : Outils de communication déployés59
- Annexe 6 : Structure du questionnaire soumis61

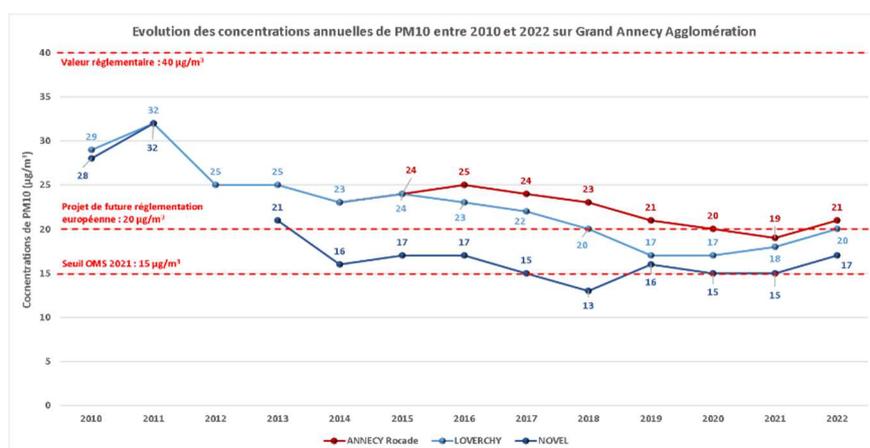


1. Préambule

1.1 Un objectif : améliorer la qualité de l'air

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de santé publique majeur. Santé Publique France estime en effet que 53 décès prématurés par an sur le Grand Anancy sont liés aux oxydes d'azote. A ceci s'ajoutent les effets d'une **exposition chronique à la pollution de l'air** : maladies respiratoires, cardiovasculaires... La mauvaise qualité de l'air a également un impact financier, estimé à 1 300 € par an et par habitant au niveau national¹.

Sur le Grand Anancy, les données fournies par ATMO Aura² montrent une **amélioration continue de la qualité de l'air depuis 2010 pour plusieurs polluants** : oxydes d'azote, particules fines (PM 10 et PM 2,5) et composés organiques volatils. Seules les concentrations en ozone tendent à stagner sur ces dernières années.



Evolution des concentrations de particules fines de type PM10 sur les stations de mesure du Grand Anancy de 2010 à 2022

Le graphique ci-dessous montre les contributions de différentes activités sur les émissions des principaux polluants que sont les oxydes d'azote (NOx), les particules fines (PM 10 et PM 2,5), les composés organiques volatils (COV), ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le **transport routier** représente le premier secteur à l'origine des oxydes d'azote, avec 69% des émissions totales du territoire. Il est également à l'origine d'environ 15% des émissions de particules fines et de près de la moitié des gaz à effet de serre.

¹ Commission d'enquête sénatoriale, 2015

² ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est l'expert de référence sur l'air en région Auvergne-Rhône-Alpes. Organisme d'intérêt général, il réunit l'ensemble des acteurs régionaux engagés dans la surveillance, la communication sur l'air et la mise en œuvre d'actions conduisant à son amélioration. ATMO Aura est agréé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air dans la région.





La qualité de l'air sur le Grand Anancy : quels enjeux ?

Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - Grand Anancy Agglomération (2019)



En réduisant la circulation des véhicules les plus polluants, l'enjeu de la ZFE est donc de réduire les émissions d'oxydes d'azote, avec pour objectif l'atteinte du seuil préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé d'une **concentration moyenne annuelle de 10 µg/m³ d'oxydes d'azote**.



Pourquoi vouloir réduire la circulation des véhicules les plus polluants ?

Enjeu ZFE = réduire les émissions d'oxydes d'azote

Concentrations moyennes annuelles en NO₂ sur le Grand Anancy (en µg/m³)



1.2 Le projet de ZFE-m du Grand Anancy

• Les objectifs de la ZFE-m

Une ZFE-m, Zone à faibles Émissions mobilité, est un **outil réglementaire** qui permet **d'interdire l'accès aux véhicules ne répondant pas à certains critères sur leurs émissions polluantes**. Les modalités de mise en œuvre (périmètre, temporalités, véhicules concernés, ...) sont définies par chaque territoire.



• Le contexte du projet de ZFE-m

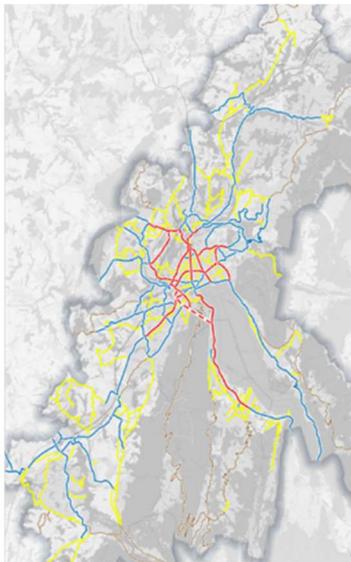
Adoptée en 2021, la **loi Climat et Résilience** prévoit la mise en place obligatoire de ZFE-m dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants, dont fait partie le Grand Annecy. Classé **territoire de vigilance** par l'Etat car respectant les valeurs réglementaires actuelles en matière de qualité de l'air, le Grand Annecy a l'obligation de mettre en place une Zone à faibles émissions-mobilité d'ici le **1er janvier 2025** en restreignant dans un premier temps l'accès aux véhicules non classés.

En interdisant progressivement la circulation aux véhicules les plus polluants, la ZFE-m va accélérer le **report vers d'autres types de mobilité et le renouvellement du parc automobile**.

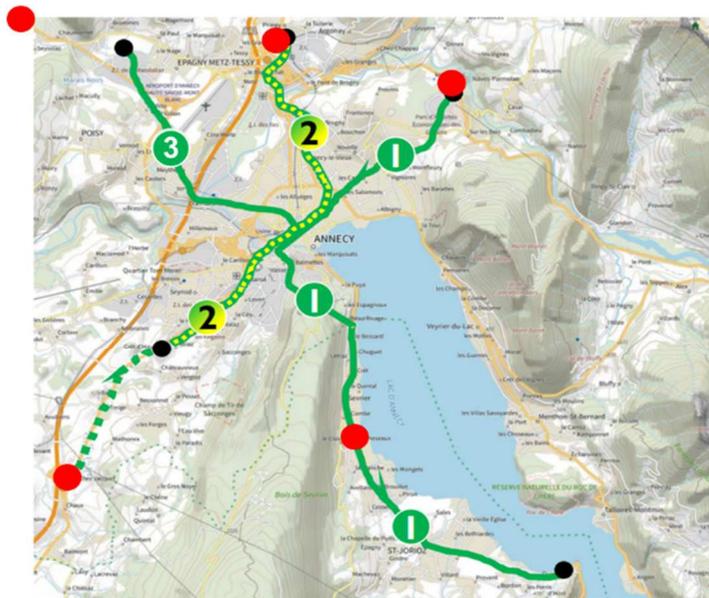
• Les projets de développement de mobilités alternatives

Pour répondre aux besoins de mobilité des habitants du territoire, le Grand Annecy prévoit le développement de plusieurs infrastructures et réseaux, parmi lesquels :

- Le **projet de Transport Collectif en Site Propre intégral (TCSPi)** ;
- Les **pôles d'échanges multimodaux (PEM)** ;
- Le **schéma directeur cyclable** ;
- La **logistique urbaine durable**.



Réseau schéma directeur cyclable du Grand Annecy



Cartographie des tracés du TCSPi et PEM court terme sur le Grand Annecy



• Le scénario soumis à la concertation

Plusieurs scénarios ont été étudiés et soumis aux acteurs économiques du territoire à l'automne 2023, avec différentes options d'itinéraires de transit et de véhicules concernés à horizon 2030.

À la suite de ce travail préalable, le scénario suivant a été choisi pour être soumis à la concertation avec le grand public :

Le périmètre

Les prescriptions légales précisent qu'une ZFE-m doit inclure plus de **50% de la population du territoire**, c'est-à-dire 107 500 habitants pour le Grand Anancy.

Après étude de plusieurs scénarios, le périmètre proposé inclut le territoire **à l'intérieur de la grande rocade (RD 3508) et la partie urbaine sud d'Anancy**. Le transit sera possible au sein de la ZFE-m pour tous les véhicules sur les itinéraires prévus à cet effet. Ce périmètre compte 116 700 habitants, et a été conçu dans un souci de cohérence par rapport au **réseau routier** et à **l'évolution prévue des solutions de déplacement alternatives** à la voiture.



Le calendrier

Les restrictions de circulation au sein de la ZFE-m se feront de manière progressive :



Au 1^{er} janvier 2025, tous les véhicules non classés ne pourront plus circuler dans la ZFE-m (véhicules légers, véhicules utilitaires légers, poids-lourds et 2 roues motorisés). Cela concernera environ 1 000 véhicules immatriculés sur le Grand Anancy.

Au 1^{er} janvier 2030, tous les véhicules classés Crit'Air 3, 4, 5 et non classés ne pourront plus circuler dans la ZFE-m (véhicules légers, véhicules utilitaires légers, poids-lourds et 2 roues motorisés). Cela concernera environ 7 000 véhicules immatriculés sur le Grand Anancy (voitures diesel de plus de 19 ans et essence de plus de 24 ans). Le choix de l'échéance 2030 a été fait en lien avec la mise en œuvre du projet de **TCSPi (transport collectif en site propre intégral)** et le déploiement de **pôles d'échanges multimodaux**.

Entre ces deux dates, une **proposition de calendrier progressif de déploiement de la ZFE-m** est prévu, qui est soumis à la concertation. La proposition est d'interdire les véhicules Crit'Air 5 et non classés à compter du 1^{er} janvier 2028, et les véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés à compter du 1^{er} janvier 2029.

D'après les modélisations d'ATMO Aura, ce scénario permettra de faire passer **13 000 habitants supplémentaires en-dessous des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** en matière de qualité de l'air en 2030.



Pour donner suite à la **concertation volontaire organisée d'octobre à février 2024**, le Grand Ancecy définira le cadre dérogatoire et les mesures d'accompagnement que la collectivité mettra en place pour garantir une justice sociale en permettant à chacun de disposer de solutions de mobilités adaptées. Un projet d'arrêté ZFE-m sera **soumis à consultation réglementaire en mai et juin 2024**.

1.3 Une concertation volontaire pour définir les modalités de mise en œuvre de la ZFE-m

Le Grand Ancecy a souhaité mener une large concertation autour du projet de ZFE-m.

Celle-ci a démarré à l'automne 2023 et s'est structurée en 2 grandes phases :

- Des rencontres avec les **acteurs socio-professionnels, les associations, les élus du territoire et des territoires voisins** jusqu'à mi-décembre.
- Une **concertation publique** afin que chacun puisse s'exprimer sur le déploiement de la ZFE-m du Grand Ancecy.

Par ailleurs, **l'espace citoyen du Grand Ancecy** a travaillé tout au long de l'année 2023 sur le projet de ZFE-m.

L'ensemble de ces concertations ont été menées de manière totalement volontaire par le Grand Ancecy, en amont de la consultation imposée par la réglementation qui se tiendra en mai-juin 2024. Ce bilan synthétise les contributions reçues d'octobre 2023 à février 2024. Un projet d'arrêté ZFE-m sera ensuite rédigé et soumis à **consultation réglementaire**.



2. Les modalités de concertation

En amont du démarrage de la concertation avec le grand public, des échanges ont été initiés avec un certain nombre d'acteurs :

- **Saisine de l'Espace Citoyen** qui assure les conditions pour maintenir l'équité sociale dans le projet de ZFE-m
- **Concertation avec les acteurs socio-professionnels** (entre octobre et décembre 2023) notamment des échanges avec les acteurs socio-économiques et les acteurs de la grande distribution
- **Réunion avec les représentants des communes membres et des territoires voisins**, en décembre 2023
- **Rencontre avec les associations du territoire**, en décembre 2023

En interne au Grand Anecy, le projet de ZFE-m a été présenté aux élus en Bureau, en Conférence des Maires et en commission mixte environnement – aménagement – économie – mobilité en décembre 2023.

La **concertation avec le grand public** a eu lieu sur deux mois, du **14 décembre 2023 au 16 février 2024**.



Synthèse dispositifs de la concertation volontaire



Janvier – Novembre 23



Octobre – Décembre 23



11 - 12 décembre 23



14 décembre 23 – 16 février 24

SAISINE ESPACE CITOYENS

Sujet : les conditions de maintien d'une équité sociale dans le projet de ZFE

CONCERTATION SOCIO-PROFESSIONNELS

- 17 octobre au 13 décembre 2023 **3 groupes de travail avec les acteurs socio-professionnels**
- 7 novembre 2023 : **1 rencontre avec la grande distribution**
- 29 janvier 2024 : **1 réunion d'information ZFE à la CMA** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

CONCERTATION PPA ET ASSOCIATIONS

- 11 décembre 2023 **réunion avec les communes membres et territoires voisins (PPA)**
- 12 décembre 2023 : **réunion avec les associations**

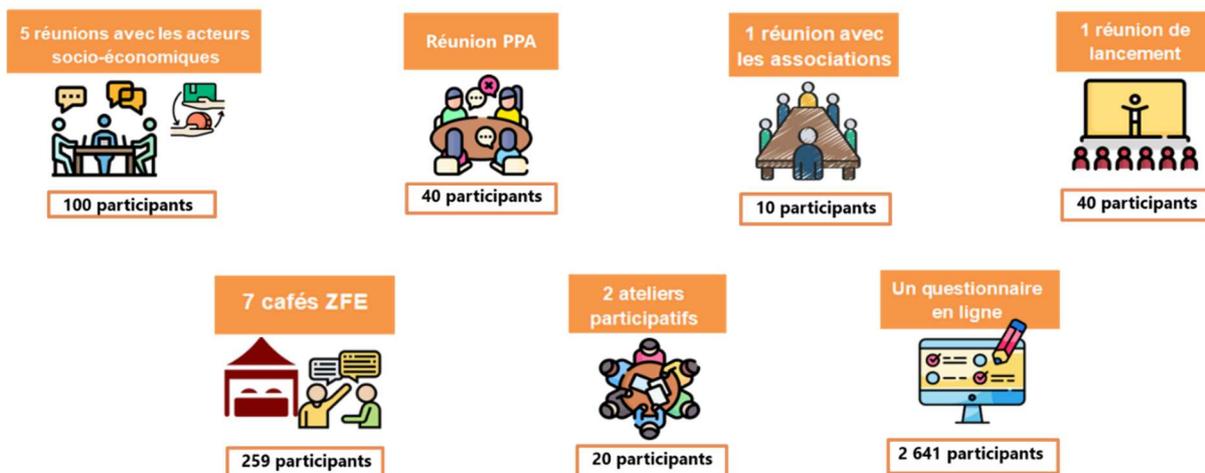
CONCERTATION GRAND PUBLIC

- 14 décembre 2023 : **réunion publique de lancement à Anecy**
- 15 décembre 2023 : **1 café à la Galerie commerciale Courier (Anecy)**
- 16 décembre 2023 : **2 cafés à Alby-sur-Chéran et à la Galerie Auchan Epagny**
- 12 janvier 2024 : **2 cafés au Campus universitaire Anecy-le-Vieux et à Lidl (Sevrier)**
- 13 janvier 2024 : **2 cafés au Centre Commercial Val Semnoz (Seynod) et à la Maison du plateau des Glières**
- 23 janvier 2024 : **1^{er} atelier participatif à Meythet**
- 06 février 2024 : **2^{ème} atelier participatif en visio**
- **Questionnaire en ligne sur toute la période**



Au global, la concertation a permis de recueillir les contributions de **3 110 participants** :

3110 participants au total



2.1 Le travail de l'espace citoyen



L'Espace Citoyen, qui est le conseil de développement du Grand Anancy, est une instance de démocratie participative ouverte à tous les citoyens. 150 citoyens membres la composent, répartis selon différents groupes thématiques. En janvier 2023, l'Espace Citoyen a été saisi par le Grand Anancy sur le sujet des conditions de maintien d'une équité sociale dans le projet de ZFE-m. De nombreuses rencontres ont été organisées : **4 réunions avec élus et techniciens, des enquêtes terrains, des rencontres avec d'autres conseils de développement qui travaillent sur les ZFE-m de Lyon, Strasbourg, Grenoble, Toulouse.** La restitution de leur travail a été effectuée lors de la commission mixte aménagement – économie – environnement – mobilité du Grand Anancy le 7 décembre 2023.

Pour une zone à forte respiration d'utilité sociale...

Au terme de l'étude menée par l'Espace Citoyen, une conclusion a été que la ZFE-m est un sujet de controverse inutile étant donné le faible nombre de véhicules concernés par les interdictions, mais qu'il s'agit en revanche d'**un outil utile pour engager les débats sur l'équité, la santé, le Climat, les pollutions de l'environnement dues à nos déplacements, l'apaisement du territoire saturé par les flux automobiles et pour favoriser la transition vers des mobilités décarbonées pour tous.** La ZFE-m, c'est la possibilité de transformer une contrainte en opportunité. Sans attendre les infrastructures lourdes projetées, il est possible de mettre en œuvre dès aujourd'hui une nouvelle vision de la mobilité au sein de l'agglomération : « **une zone à forte respiration et qui soit d'utilité sociale** ». **La communication est essentielle.** Elle devra mettre en avant les bénéfices du changement, et les mesures concrètes adaptées à chacun pour sortir du tout voiture. Il sera notamment essentiel **d'aider et conseiller sur le terrain les personnes impactées directement, notamment les plus modestes** (pour lesquelles l'usage de la voiture, du fait de son coût, est souvent un facteur de précarisation).



Les principaux sujets soulevés :

- La ZFE-m est une mesure socialement inéquitable, il faut travailler à son équité sociale
- La mesure touche à des enjeux importants en matière de santé, qualité de l'air, cadre de vie, mobilité, solidarité
- L'Espace Citoyen a préconisé plusieurs mesures pour : informer, mesurer, piloter, compenser, accompagner
- Les conditions de réussite de la mesure
- Le nécessaire changement de mobilité à enclencher pour un impact sur l'amélioration de la qualité de l'air, qui passe par un plan de communication largement diffusé, des mesures d'accompagnement (de conseil), incitatives (financières) pour tout le monde et une tarification adaptée
- Le manque d'alternatives à la voiture individuelle, et le nécessaire déploiement des solutions énoncées dans le plan de mobilité dès maintenant
- L'enjeu de redevabilité auprès des citoyens, de transmission des données d'évolution de la qualité de l'air définies par des mesures et indicateurs

2.2 La concertation avec les acteurs socio-professionnels

• 3 groupes de travail avec les acteurs socio-professionnels

Trois groupes de travail ont été organisés avec les acteurs socio-économiques, ayant chacun réuni entre 25 et 30 participants :

- Le premier groupe de travail, organisé le **17 octobre**, a permis de **présenter le projet, les éléments de contexte et de diagnostic ainsi que les scénarios établis par le Grand Anecy**
- Le deuxième groupe de travail, organisé le **14 novembre**, a permis aux acteurs économiques de **travailler collectivement sur les conditions d'acceptabilité de la future ZFE-m** (modalités d'accompagnement, dérogations, ...)
- Le troisième groupe de travail, organisé le **13 décembre 2023**, a permis de **présenter le scénario retenu, et son étude d'impact, de revenir sur les modalités de mise en œuvre du projet et de présenter la concertation grand public à venir.**



Les principaux sujets soulevés :

- Le principal enjeu pour les acteurs économiques porte sur la mobilité de leurs salariés et clients, les flottes des entreprises et de leurs fournisseurs étant majoritairement récentes.
- La problématique des travailleurs en horaires décalés qui pourrait être traitée par une application uniquement diurne de la ZFE-m, avec la problématique de la bonne définition des horaires de transition
- L'activité agricole dans le périmètre de la ZFE-m, et l'impact de la mesure sur ce secteur
- L'application de la ZFE-m aux véhicules étrangers
- Le besoin d'harmonisation avec les territoires voisins
- Le calendrier jugé ambitieux par certains à l'horizon 2030 (Crit'Air 3), néanmoins réalisable à l'horizon 2025 à condition que le Grand Anecy propose une offre de déplacement alternative
- Le périmètre de la ZFE et l'exclusion des ZAE et ZAC, qui fait débat



- Les avis partagés sur les itinéraires de transit
- Le parc poids-lourds plus ancien que la moyenne nationale (malgré des transporteurs y compris de voyageurs qui ont majoritairement des vignettes de 1 à 3), et l'usage seulement ponctuel de véhicules anciens
- Un parc ancien de poids-lourds correspondant à des véhicules du secteur BTP et à des véhicules gardés en secours en cas de panne du véhicule principal
- Le coût d'investissement important pour l'achat de véhicules moins polluants par les entreprises, notamment pour les véhicules spécifiques comme les camions grues, camions toupies, ...
- La difficile circulation des salariés des zones économiques et commerciales du périmètre vivant hors du Grand Annecy et/ou précaires, et le problème lié au stationnement de tous les salariés
- L'accès aux entreprises pour tous, les risques sur l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle
- La mise en œuvre des dérogations (attributions, validité, contrôle) et le risque d'inéquité lié à l'attribution de ces dérogations
- Quelques dérogations proposées : pour les travailleurs en horaires décalés, les véhicules en covoiturage, les véhicules agricoles, pour les commerçants ambulants, etc
- Quelques mesures d'accompagnement proposées : des aides complémentaires en fonction des revenus pour les salariés travaillant dans le périmètre de la ZFE-m, des aides aux prêts bancaires, le développement de parkings-relais et des alternatives disponibles en matière de mobilité à toute heure, y compris des véhicules en autopartage, la mise à disposition de vélos...
- Le besoin de déploiement de solutions de déplacement/logistique pour le « dernier kilomètre »
- La définition d'indicateurs pour mesurer les impacts de la mesure sur la qualité de l'air
- La nécessaire communication/pédagogie du Grand Annecy sur la mesure, auprès de tous les publics et notamment les salariés concernés
- Le difficile contrôle de la ZFE

• Réunion avec la grande distribution

Une rencontre avec les acteurs de la grande distribution (Auchan, Carrefour, Lidl) a eu lieu le 7 novembre 2023. Elle a permis de **présenter les éléments de cadrage, de diagnostic et les scénarios ZFE-m à l'étude et d'échanger autour du projet.**

Les principaux sujets soulevés :

- Les scénarios proposés sont envisageables pour la flotte logistique, mais suscitent des inquiétudes pour l'accès des salariés et collaborateurs, avec des contraintes d'horaires décalées (prises de poste vers 5h du matin)
- La pertinence du calendrier proposé
- Les difficultés de circulation et de stationnement causées par la future ZFE-m pour les salariés et leur besoin d'information/de communication
- L'inclusion de certaines grandes surfaces/zones commerciales dans le périmètre de la ZFE-m
- L'importance de proposer des aides pour accompagner les personnes concernées
- Le maintien des accès poids-lourds aux voies de circulation et aires de livraison



• Réunion d'information auprès des artisans à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Organisée à l'initiative de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), une réunion d'information à destination des artisans a eu lieu le **29 janvier 2024** en format mixte présentiel et visioconférence. Après un temps de **présentation du projet** et du **scénario ZFE-m** proposé à la concertation, l'objectif de la rencontre était de **répondre aux questions** de la trentaine d'artisans présents et de **recueillir** leurs **avis et propositions** sur la mise en œuvre de la ZFE-m.

Les principaux sujets soulevés :

- Les résultats des autres ZFE existantes en France et les doutes quant à l'impact de cette ZFE-m sur la qualité de l'air
- L'offre actuelle de véhicules électriques
- L'information et la mise en conformité des véhicules étrangers
- Le financement du rétrofit
- L'impact du tourisme sur la pollution
- Les difficultés rencontrées par les artisans, demande de dérogation des artisans sur heure creuse
- Les aides à mettre en œuvre pour accompagner le renouvellement de la flotte de vélos des entreprises
- Le besoin de sécurisation de la pratique cycliste

• Les sollicitations individuelles

Certains acteurs socio-professionnels ont adressé leurs contributions par mail ou par courrier au Grand Anecy afin de **faire part de leur avis, et partager leurs propositions** sur le sujet de la ZFE-m. 6 courriers ont été reçus.

Certains acteurs ont également sollicité des rencontres en bilatéral avec le Grand Anecy, qui ont démarré dès le mois d'octobre 2022.

La liste des acteurs socio-professionnels ayant été sollicités et ayant participé à la concertation est fournie en Annexe 2 : Liste des acteurs socio-professionnels sollicités :

Les principaux sujets soulevés lors des rencontres avec l'ACPCI, NTN-SNR, TLF :

- Le périmètre géographique
- Le caractère progressif du calendrier
- L'harmonisation avec les territoires voisins
- Les dérogations à mettre en œuvre (covoiturage)
- L'appui sur les directions d'entreprises pour relayer la communication du Grand Anecy
- Les difficultés logistiques rencontrées par les entreprises : approvisionnement/flux de transit, choix de motorisation, emplacement d'entreprises dans le périmètre, accès des salariés...

Les principaux sujets soulevés dans les courriers :

- Des interrogations sur le caractère juste et équitable de la mise en œuvre de la ZFE-m
- L'avancement du calendrier de mise en œuvre



- L'intégration de la ZFE-m dans les politiques d'aménagement
- Les risques de la ZFE-m sur l'activité économique
- Des entreprises bloquées par l'absence d'alternatives pour leur flotte de véhicules, ou le coût d'investissement d'un tel remplacement
- Les besoins des agriculteurs sur le territoire
- La demande de non-prise en compte dans les véhicules concernés des autocars de tourisme, de services réguliers et scolaires
- Des dérogations à mettre en œuvre pour la circulation de certains types de véhicules professionnels (véhicules agricoles et de transport de productions, véhicules frigorifiques, véhicules du secteur du BTP, ou encore les commerçants non-sédentaires) ou non (voitures de collection), pour des sites particuliers, ou pour des entreprises en difficultés financières
- L'harmonisation de la mesure avec les territoires voisins
- Les difficultés de circulation et de stationnement causées par la mesure pour les salariés

2.3 La concertation avec les associations

• La réunion d'échange avec les associations

Une réunion avec les acteurs associatifs du territoire a eu lieu le **12 décembre 2023** à laquelle étaient conviées les associations œuvrant dans les domaines de l'environnement, de la mobilité et du social. Cette réunion a permis de présenter et d'échanger avec les 10 participants autour du scénario ZFE-m proposé et des modalités de concertation.



Les principaux sujets soulevés :

- L'accompagnement des foyers précaires vers un changement de mobilité
- Une demande de ne pas intégrer les deux-roues dans la mesure de ZFE-m
- Les capacités d'accueil des deux-roues dans les pôles d'échange multimodaux (PEM)
- La temporalité de la ZFE-m et sa mise en œuvre
- Les difficultés actuelles rencontrées pour la pratique cycliste
- La tarification des transports en commun
- Le contrôle de la ZFE-m
- La proposition de former à l'écoconduite dans les autoécoles

• Les sollicitations individuelles

De la même manière que pour les acteurs socio-professionnels, certaines associations ont été reçues par le Grand Anecy dans le cadre de demande d'entretiens en bilatéral.

La liste des acteurs associatifs ayant été sollicités et ayant participé à la concertation est fournie en annexe.



Les principaux sujets soulevés :

- La remise en question de la classification Crit'Air
- Une demande d'exclusion des deux-roues de la mesure, dont la pratique relève plutôt du loisir
- L'inadaptation des PEM aux deux-roues
- La recherche d'une solution pour les véhicules de collection
- L'abandon des axes de transit
- L'étude d'un scénario englobant dans la ZFE-m la rive est du lac
- Les limites de certaines dérogations et contournements possibles
- Le manque d'ambition du calendrier de restrictions proposé

2.4 La concertation avec les communes membres et territoires voisins

• Echanges avec Annemasse Agglo et Métropole Savoie

Depuis le démarrage du projet, des échanges très réguliers ont lieu avec les territoires voisins d'Annemasse et Chambéry qui doivent également mettre en place une ZFE-m au 1^{er} janvier 2025. Ces échanges avec Annemasse Agglomération, Métropole Savoie ainsi que les territoires concernés (Grand Chambéry, Grand Lac et la communauté de communes Cœur de Savoie) ont pour objectif de s'informer mutuellement sur les avancées des projets et de viser une bonne articulation des règles qui seront établies.

• Echanges techniques avec les territoires voisins

Des échanges avec les territoires concernés par le projet de ZFE-m au sens de la réglementation ont été organisés dès le début de l'année 2023, avec pour objectif d'informer bien en amont du projet et de concerter ces territoires sur la manière de déployer la ZFE-m. Les territoires concernés sont les communes de Lovagny, Sillingy, La Balme de Sillingy (CC Fier et Usses), Lathuille, Chevaline et Doussard (CC Sources du Lac).

• Réunion avec les personnes publiques associées

Une réunion de présentation du scénario de ZFE-m et des modalités de concertation proposées a eu lieu en visioconférence le 11 décembre 2023. Cette réunion était ouverte aux personnes publiques à associer dans le cadre de la consultation réglementaire à venir, c'est-à-dire notamment aux communes membres et territoires voisins. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Les principaux sujets soulevés :

- Un parc de poids-lourds plutôt récent, et propre
- L'impact de la pollution de l'air et de la mesure ZFE-m sur les foyers les plus modestes, qui seront à accompagner
- Le manque d'ambition ressenti et les interrogations autour du calendrier de mise en œuvre (et sa potentielle accélération concernant l'horizon 2030)
- Des interrogations quant à la pertinence des itinéraires de transit, parmi lesquels l'autoroute
- L'accent à placer sur la vitesse de circulation, qui a un impact sur la qualité de l'air



- L'application de la mesure aux véhicules étrangers
- Les limites des parkings relais existants et le développement de parkings-relais à l'extérieur du périmètre
- La démarche de logistique urbaine durable lancée par l'Agglomération
- Le contrôle de la ZFE

La liste des collectivités et personnes publiques associées ayant été sollicités et ayant participé à la concertation est fournie en annexe.

• Présentations aux élus du Grand Anancy

Le projet de ZFE-m ainsi que les modalités de concertation envisagées ont été présentés aux élus du Grand Anancy en décembre 2023, au cours des instances suivantes :

- Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2023 ;
- Commission thématique mixte aménagement - économie - environnement - mobilité du 7 décembre 2023 ;
- Conférence des Maires du 8 décembre 2023.

2.5 La concertation volontaire grand public

Le Grand Anancy a ensuite mené une large concertation (du 14 décembre 2023 au 16 février 2024) en mettant en place un certain nombre de dispositifs participatifs afin d'échanger avec le grand public sur la mise en œuvre de la ZFE.



2.5.1 Le dispositif de communication

Un plan média a été mis en place à compter de décembre 2023 et durant toute la période de concertation pour assurer une large diffusion de l'information sur les rencontres organisées et le questionnaire en ligne. Cette communication a eu lieu **dans la presse, à la radio, en affichage et sur les réseaux sociaux**. En voici le détail :

- **9 parutions de bandeaux dans la presse locale** : Dauphiné, Essor, Hebdo des Savoie – réunion de lancement et ateliers participatifs ;
- **170 spots radio** sur ODS, H2O et FMR - réunion de lancement et ateliers participatifs ;
- **Campagne d'affichage DECAUX de 7 jours sur 53 panneaux** 8m² en janvier – questionnaire en ligne ;
- **Affichage A4 à l'intérieur des 90 bus du réseau SIBRA** en janvier – questionnaire en ligne ;
- **Campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux** (Méta - Facebook, Instagram et LinkedIn) ;



- Article dans le **Mag de l'Agglo** de novembre 2023, page et actualité sur le **site Internet du Grand Anancy** : <https://www.grandannecy.fr/mon-quotidien/preserve-mon-environnement/lenvironnement/air/la-zone-a-faibles-emissions-mobilite>.



A VOUS ...de participer

Une zone a faibles émissions en 2025 dans le Grand Anancy

LANCÈMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Limiter progressivement la circulation des véhicules les plus polluants sur le Grand Anancy pour améliorer durablement la qualité de l'air et préserver notre santé : tels sont les objectifs de la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) que l'Agglomération doit mettre en place sur son territoire d'ici le 1^{er} janvier 2025. La concertation publique démarre cet automne : venez donner votre avis !



Comment le Grand Anancy envisage-t-il de déployer la ZFE-m sur son territoire ? Quel est le périmètre envisagé ? Quels seront les véhicules concernés ? Selon quel calendrier ? Toutes les interrogations seront échangées et débattues au cours de la concertation associée au projet. La première phase a débuté cet :

automne avec des rencontres avec les acteurs socio-professionnels, les acteurs de la grande distribution et une réunion avec les associations de protection de l'environnement et d'usagers de la route en décembre. L'Espace Citoyen du Grand Anancy a par ailleurs été sollicité au printemps 2023 par l'agglo pour travailler sur la notion d'équité sociale et sa prise en compte dans le projet.

Plusieurs rendez-vous grand public sont également programmés pour que chacun puisse donner son avis sur le déploiement de la ZFE-m :

- une réunion publique de lancement ouverte à tous le 14 décembre 2023 à 18 heures à la Salle des Eaux et forêts à Anancy ; au programme, présentation du projet, de la concertation associée, et du rapport

3 QUESTIONS À



Frédérique Lardet
Présidente
du Grand Anancy

Pourquoi une ZFE-m dans le Grand Anancy ?
Bien que la qualité de l'air sur le Grand Anancy s'améliore ces dernières années, elle reste néanmoins un enjeu de santé publique majeur. La pollution atmosphérique engendre des maladies chroniques qui touchent particulièrement les personnes les plus fragiles. Dans le Grand Anancy, 71 % des émissions d'oxydes d'azote sont générées par le trafic routier. Elles sont responsables de 53 décès prématurés par an sur le territoire. Les particules fines engendrent quant à elles, 121 décès prématurés par an. La loi « Climat et résilience » prévoit la mise en place de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants d'ici le 1^{er} janvier 2025. Avec une population de plus de 210 000 habitants, le Grand Anancy est donc directement concerné par cette mesure et a 1 an pour mettre en

place ce dispositif sur son territoire. En juillet, l'État a assoupli le dispositif en plaçant le Grand Anancy en territoire de vigilance.

Quel est ce qui va changer pour les habitants du Grand Anancy ?
Au 1^{er} janvier 2025, seuls les véhicules légers non classés, c'est-à-dire ceux mis en circulation avant le 1^{er} octobre 1996, ne pourront plus circuler dans le périmètre de la ZFE-m. Tous les véhicules, quelle que soit leur catégorie, devront être munis d'une vignette Crit'Air pour circuler dans la ZFE-m. Alors, si ce n'est déjà fait, il est temps de la commander ! La réglementation impose que le périmètre de la ZFE-m concerne à minima la majeure partie des habitants de l'agglomération, soit environ 165 000 habitants. Ce périmètre et les éventuelles plages horaires concernées sont à définir. Certains axes de transit en sont

exclus, de même par exemple que certaines zones d'activité. La définition du périmètre doit faire l'objet d'études et d'une large concertation jusqu'à l'été 2024, pour évaluer l'impact de différents scénarios sur la qualité de l'air et l'exposition des habitants.

À partir de quand la ZFE-m sera-t-elle mise en service ?
La ZFE-m sera mise en service le 1^{er} janvier 2025, puis déployée en lien avec le projet de TCSP (transport collectif en site propre intégré). Les restrictions de circulation évolueront progressivement sur le territoire. En parallèle, des pôles d'échanges multimodaux seront également implantés en périphérie du périmètre de la ZFE pour permettre d'accéder au centre-ville en transports en commun ou grâce à l'offre Véloécyclo.

* données Santé Publique France



Vignette Crit'Air : comment équiper son véhicule ?

La Vignette Crit'Air sera obligatoire à partir de 2025 pour tous les véhicules amenés à circuler dans la ZFE-m du Grand Anancy. Elle détermine le niveau de pollution émis par le véhicule, qui dépend de son âge et du carburant utilisé. Pour rappel, la vignette Crit'Air est d'ores et déjà obligatoire pour accéder au périmètre Anancy intérieur (rocade) lors des grands épisodes de pollution.

Alors, si ce n'est déjà fait, il est temps d'en équiper votre véhicule : pour cela, rendez-vous sur le site officiel www.critair-seg.gouv.fr. La vignette coûte 3,72 € (pour un envoi en France) et est valable pendant toute la durée de vie du véhicule.

Par ailleurs, une **conférence de presse a été organisée le 11 décembre 2023**, en amont du démarrage de la concertation avec le grand public.

La promotion du dispositif de concertation grand public a également été assurée par le biais d'un **kit de mobilisation***³ qui a permis aux **acteurs relais** suivants de relayer la communication :

³ Le kit de mobilisation était constitué d'un flyer / plaquette, d'une affiche, ainsi que de contenus visuels et textes pour les réseaux sociaux.



- Mairies du Grand Anancy et territoires voisins ;
- Acteurs socio-professionnels et de la grande distribution ;
- Associations du territoire.

Les outils de communication suivants ont été créés pour la concertation grand public :

- **Flyer et affiche** pour la réunion de lancement du 14 décembre 2023 ;
- **Plaquette** présentant le projet de ZFE-m et les modalités de concertation, diffusée notamment lors des cafés ZFE-m et dans les locaux de l'Automobile Club à Anancy ;
- **4 panneaux d'exposition** utilisés lors des rencontres publiques ;
- **Des visuels web et réseaux sociaux.**

Les visuels de ces différents outils de communication sont en annexe.

2.5.2 Les modalités de concertation du grand public

• La réunion de lancement

La réunion publique de lancement de la démarche a été organisée le **14 décembre 2023** dans la salle des eaux et forêts à Anancy. Cette réunion a eu lieu en présence de **Frédérique Lardet**, Présidente du Grand Anancy et de **Marc Rollin**, Vice-président du Grand Anancy, qualité de l'air, transition écologique et énergétique et Maire de Duingt. Elle a réuni une quarantaine de participants.



Cette réunion de lancement avait pour but de **présenter le projet de ZFE-m**, d'**informer le grand public** et les acteurs présents des modalités de concertation associée, de restituer les travaux de **l'espace citoyen**, et de **recueillir les premiers avis et contributions**.

Les principaux sujets soulevés :

- L'impact de la ZFE sur les personnes les plus précaires
- La pollution générée par la ZFE, notamment par le renouvellement du parc automobile
- Les dérogations à mettre en œuvre, pour les véhicules de collection et de loisirs
- Les accompagnements à apporter : aides auetrofit, développement des mobilités alternatives (pratique cyclable, maillage en transports en commun), gratuité des transports en commun
- La campagne de communication/d'information à mener auprès du plus grand nombre
- Des interrogations au sujet du processus de concertation : marges de manœuvre, bonne prise en compte des contributions, etc

• Les 7 cafés ZFE

Sept cafés ZFE-m ont été organisés dans différents lieux du territoire pendant les mois de **décembre 2023** et **janvier 2024** pour échanger avec les habitants et usagers concernés par le projet :



- Vendredi 15 décembre 2023, 17h-19h : Galerie commerciale Courier, Annecy
- Samedi 16 décembre 2023, 10h-12h : Place du Trophée, Alby-sur-Chéran
- Samedi 16 décembre 2023, 14h-16h : Galerie Auchan, Epagny
- Vendredi 12 janvier 2024, 12h-14h : Campus Universitaire, Annecy-le-Vieux
- Vendredi 12 janvier 2024, 17h-19h : Lidl, Sévrier
- Samedi 13 janvier 2024, 10h-12h : Centre Commercial Val Semnoz, Seynod
- Samedi 13 janvier 2024, 14h-16h : Maison du plateau des Glières



L'objectif des cafés ZFE était **d'informer** les personnes concernées **sur le projet de ZFE-m du Grand Anancy**, et de **recueillir leurs avis, préoccupations et propositions** sur les sujets soumis à concertation.

Si l'affluence a été variable selon les lieux et horaires de rencontres, ce sont au total près de **440 personnes** qui ont été abordées lors des cafés ZFE, parmi lesquels **260** ont participé à la concertation, à travers des échanges nourris.

Les principaux sujets :

- Une opposition marquée sur la ZFE, même si la mesure ZFE est jugée pertinente par une partie des participants pour répondre aux enjeux de qualité de l'air.
- Les impacts sociaux de la ZFE, sur la précarité et la crise du logement, l'exclusion du centre-ville
- La bonne adéquation du calendrier, de la mise en œuvre de solutions alternatives et du périmètre proposé, voire la volonté d'aller plus vite
- Un périmètre peu remis en cause, malgré quelques volontés d'agrandissement/de rétrécissement, et un accueil positif des itinéraires de transit
- La pollution générée par la ZFE (véhicules électriques, renouvellement du parc automobile) et les actions à mettre en place pour agir sur les autres sources de pollution (résidentiel, avion, etc...)
- Des dérogations à mettre en œuvre pour des situations particulières : salariés en horaires décalés, critères sociaux, familles nombreuses, situations médicales, petits-rouleurs, intempéries exceptionnelles.
- Des aides au changement de véhicule pour les personnes en situation de précarité, les alternants ou les classes moyennes ayant besoin de la voiture au quotidien
- La difficile et nécessaire évolution des pratiques de mobilité
- La volonté de déploiement des transports en commun, notamment en périphérie et les jours d'intempérie, mais aussi leur amélioration, et la révision de leur tarification
- Le bon accueil du projet de transport collectif en site propre intégral (TCPSi) pour 2030-2032 et des nouveaux parkings-relais proposés par le Grand Anancy
- Des attentes sur des pistes cyclables et le covoiturage
- La campagne de communication à mener auprès de tous afin de sensibiliser à la pollution de l'air
- L'instauration nécessaire des modalités de contrôle afin de faire respecter la ZFE



• Les 2 ateliers participatifs

Le Grand Ancey a également mis en place deux ateliers participatifs dont un en présentiel le **23 janvier 2024** au Météore (Meythet) et un autre en visio-conférence le **6 février 2024**. Ces ateliers ont réuni une vingtaine de participants.

L'objectif de ces ateliers était d'échanger collectivement sur la **mise en œuvre de la ZFE-m** et de faire des **propositions sur le calendrier** de mise en œuvre, les **modalités temporelles**, les **flexibilités** (dérogations) et les **mesures d'accompagnement** à mettre en place.

Ces ateliers ont combiné une introduction contextualisant le sujet et un temps de travail en atelier (sous-groupes) favorisant les échanges entre les citoyens, permettant également d'aboutir à une production de propositions détaillées et argumentées.



Les principaux sujets soulevés :

- La pertinence de la mesure au regard de l'impact de la pollution de l'air sur la santé
- Les impacts du tourisme de masse sur le Grand Ancey
- Les risques d'accroissement de la pollution sur les itinéraires de transit
- L'importance de la communication, auprès des grands annéciens pour faire comprendre que tout le monde doit fournir des efforts, mais aussi auprès des personnes habitant en dehors du territoire et susceptibles de transiter par le Grand Ancey
- Les difficultés liées au contrôle de la ZFE
- L'effectivité de la ZFE tous les jours de la semaine, 24h/24h, malgré quelques propositions de plages horaires spécifiques
- L'avis partagé sur le scénario progressif interdisant les véhicules Crit'Air 5 et plus en 2028 et les Crit'Air 4 et plus en 2029 : entre inadéquation de l'offre de transports actuelle et urgence climatique
- Des propositions quant à l'ajustement de la mesure en cas de périodes de grande pollution, ou d'épisodes météorologiques exceptionnels (froid, chutes de neige importantes par exemple)
- Des dérogations à mettre en œuvre pour certains publics : les particuliers et professionnels, les travailleurs en horaires décalés, les personnes ayant des difficultés logistiques pour parcourir le « dernier km »
- Les accompagnements à mettre en œuvre prioritairement

• Le questionnaire en ligne

Une page ZFE-m a été créée sur la plateforme participative du Grand Ancey : <https://jeparticipe.grandannecy.fr/project/zfe/presentation/pourquoi-une-zfe>.

Trois onglets de la plateforme permettaient au grand public de s'informer sur le projet de ZFE-m :

- **Pourquoi une ZFE-m sur le Grand Ancey ?**



- **Quel périmètre ? Quel calendrier de restrictions ?**
- **Comment donner mon avis ?**

Le support de présentation de la réunion de lancement du 14 décembre 2023 a été mis en ligne sur cette plateforme.

Un dernier onglet contenait le **questionnaire en ligne**, qui a été ouvert entre le 14 décembre 2023 et le 16 février 2024. Le questionnaire contenait 27 questions, dont 24 questions à choix multiples et 3 questions où ils pouvaient s'exprimer librement sur le scénario proposé, les mesures d'accompagnement et les flexibilités.



The screenshot shows the user interface of the online consultation platform. At the top, there is a navigation bar with the Grand Annecy logo, menu items like 'Accueil', 'Participez !', and 'À propos', and buttons for 'Inscription' and 'Connexion'. Below this, the user profile 'Emilie B' is visible. The main heading is 'Zone à Faibles Emissions mobilité du Grand Annecy (ZFE-m)', with statistics showing 2 641 contributions and 2 641 participants. A banner for the public consultation is displayed, with the text 'UNE ZFE-m EN 2025 SUR LE GRAND ANNECY CONCERTATION PUBLIQUE' and 'PARTICIPEZ JUSQU'AU 16 FÉVRIER 2024'. A navigation menu below the banner includes links for 'Pourquoi une ZFE-m sur le Grand Annecy?', 'Quel périmètre ? Quel calendrier de restrictions?', 'Comment donner mon avis?', and 'Donnez ici votre avis sur la ZFE-m Terminé'. The main content area is titled 'POURQUOI UNE ZFE-M SUR LE GRAND ANNECY ?' and contains the following text:

Le Grand Annecy est classé en territoire de vigilance par l'Etat et doit mettre en place une Zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sur son territoire au 1er janvier 2025 pour améliorer durablement la qualité de l'air.

Le principe de la ZFE-m est de limiter la circulation des véhicules les plus polluants (en fonction de leur vignette Crit'Air) dans un périmètre défini et selon des plages horaires déterminées, par décision de la collectivité concernée. En France, les ZFE-m reposent sur le système de vignettes "Crit'Air".

Améliorer la qualité de l'air : un enjeu majeur

Bien que la qualité de l'air sur le Grand Annecy s'améliore ces dernières années, elle reste néanmoins un enjeu de santé publique majeur. La pollution atmosphérique engendre des maladies chroniques qui touchent particulièrement les personnes les plus fragiles.

D'après **ATMO Aura**, **69 % des émissions d'oxydes d'azote sur le territoire du Grand Annecy sont générées par le trafic routier**. Elles sont responsables de 53 décès prématurés par an sur le territoire. Les particules fines engendrent quant à elles, 121 décès prématurés par an.

Ces questions avaient pour objectif de connaître le niveau d'information par rapport à la ZFE-m, de recueillir l'avis des citoyens sur le périmètre, le calendrier de restrictions, les types de véhicules concernés, la temporalité de la ZFE-m, son acceptabilité, son impact sur la qualité de l'air, les mesures d'accompagnement et dérogations à mettre en place. Enfin, une dernière partie du questionnaire visait à mieux connaître les répondants et leurs pratiques de mobilité.

Près de 20 000 visiteurs ont consulté la page dédiée à la concertation sur la ZFE-m, et le questionnaire a recueilli de 2 641 contributions. Un pic de contributions a été enregistré entre le 16 et le 26 décembre, ainsi que début janvier. La participation a ensuite faibli jusqu'à début février, avant de reprendre le 2 février jusqu'à la clôture du questionnaire et de la concertation.



Eustache (7), Chapeiry (7), Gruffy (7), Bluffy (6), Charvonnex (6), Cusy (6), Montagny-les-Lanches (5), Mûres (5), Entrevernes (4), Saint-Sylvestre (3), Chainaz-les-Frasses (3), Allèves (2).

Ne se prononce pas : 424 répondants

- **Lieu de travail**

Nombre de réponses : 2 175 réponses

Parmi les répondants en activité à cette question, **66% (1 200)** travaillent dans une commune du Grand Anancy :

- Parmi les répondants travaillant dans le Grand Anancy, **75% (896)** travaillent à Anancy
- Parmi les répondants travaillant dans le Grand Anancy, **25% (304)** travaillent dans d'autres communes :

Epagny Metz-Tessy (93), Argonay (42), Chavanod (42), Poisy (33), Saint-Jorioz (19), Fillière (15), Sevrier (14), Alby-sur-Chéran (10), Villaz (8), Talloires-Montmin (4), Duingt (3), Menthon-Saint-Bernard (3), Groisy (3), Bluffy (2), Montagny-les-Lanches (2), Charvonnex (2), Saint-Félix (1), Veyrier-du-Lac (1), Quintal (1), Leschaux (1), Nâves-Parmelan (1), Viuz-la-Chiésaz (1), Chapeiry (1), Gruffy (1), Cusy (1),

Sans activité : 366 répondants

Ne se prononce pas : 467 répondants

- **Mode(s) de déplacement principal(aux)**

Nombre de réponses : 2 623 réponses



Voiture : 82,1% (2156 réponses)

Parmi les répondants en activité à cette question, **30% (550)** ne travaillent pas dans le Grand Anancy :

- Parmi les répondants ne travaillant pas dans le Grand Anancy, **19% (102)** travaillent dans une commune de l'aire d'attractivité du Grand Anancy
- Parmi les répondants ne travaillant pas dans le Grand Anancy, **81% (448)** travaillent dans une commune hors aire d'attractivité du Grand Anancy

Parmi les répondants en activité à cette question, **3% (59)** travaillent sur plusieurs sites, sur l'ensemble de la région, du département, de la France, y compris une ou plusieurs communes du Grand Anancy.





Vélo/Vélo à assistance électrique : 46,1% (1 210 réponses)



Marche à pied : 32,9% (864 réponses)



Réseau de bus : 27,1% (711 réponses)



2 roues motorisés : 15,5% (406 réponses)



Covoiturage : 7,7% (203 réponses)



Trottinette/skate/gyropode : 2,4% (64 réponses)



Autres : 1,5% (39 réponses)



Autopartage : 0,3% (9 réponses)



Transport à la demande : 0,2% (5 réponses)

Ne se prononce pas : 15 répondants

- **Connaissance du projet de ZFE-m : une connaissance de la définition de ZFE-m mais pas forcément de son application sur le Grand Anecy**

Les $\frac{3}{4}$ des participants (soit 76%) connaissaient le dispositif de ZFE-m avant le questionnaire. Cependant plus de la moitié des participants (soit 57%) ne savaient pas qu'une ZFE-m allait être instaurée sur le Grand Anecy à partir du 1er janvier 2025.



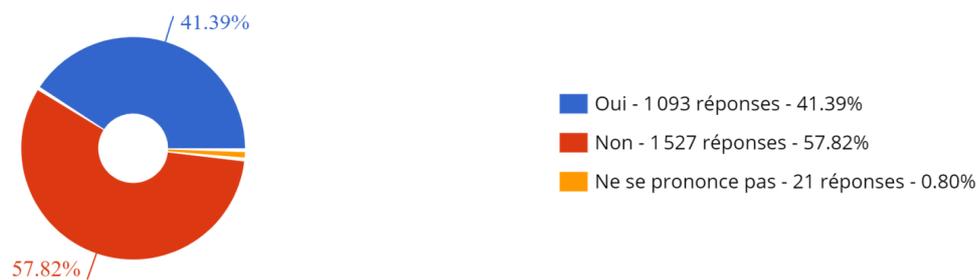
1. Q1 - Avant ce questionnaire connaissiez-vous le dispositif des Zones à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) ?

20 participants / 206 réponses



2. Q2 - Saviez-vous qu'une ZFE-m allait être instaurée sur le Grand Anney à compter du 1er janvier 2025 (obligation réglementaire pour les véhicules non classés) ?

20 participants / 206 réponses



• Nombre de véhicule(s) au sein du foyer, et vignettes Crit'Air

26. Q23 - Disposez-vous d'un ou plusieurs véhicules au sein de votre foyer ?

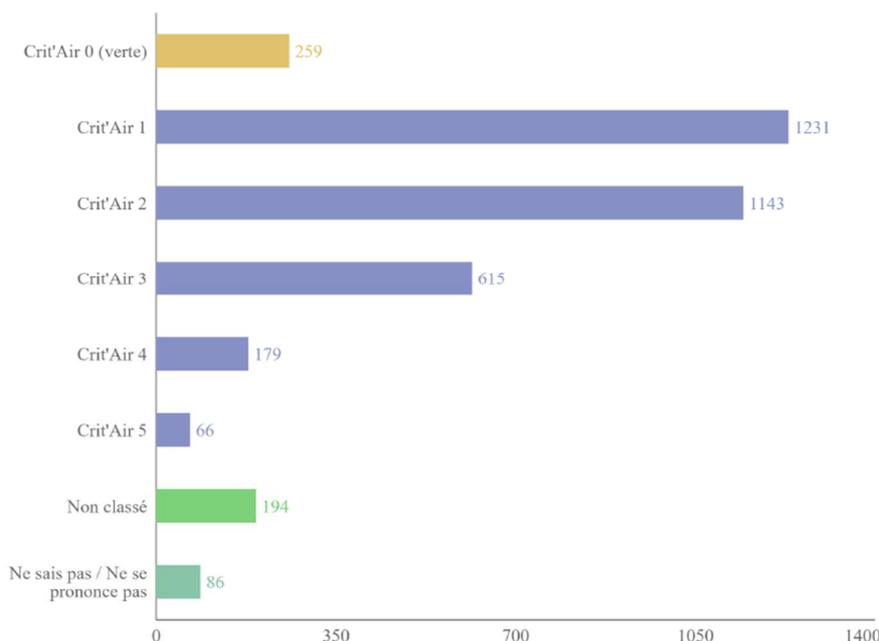
20 participants / 206 réponses



La grande majorité des répondants possède **2 véhicules ou plus (64%)**. Environ un tiers possède uniquement un véhicule (32%).

27. Q24 - Si oui, quelles sont les vignettes Crit'Air des véhicules dont vous disposez ?

20 participants / 20 553 réponses



Parmi les répondants disposant déjà d'une vignette Crit'Air sur leur véhicule, les vignettes les plus représentées statistiquement dans l'ensemble des réponses sont celles de niveaux **Crit'Air 1 et Crit'Air 2** (1231, 1143), loin devant les vignettes des véhicules plus anciens ou plus polluants (Crit'Air 3, Crit'Air 4, Crit'Air 5) : **2 633 véhicules Crit'Air 0, 1 ou 2**, 194 non classés, 860 Crit'Air 3 à 5

Sur les 194 répondants qui ont déclaré posséder un véhicule Non classé...

- Seules 10 personnes ne disposant que d'un véhicule non classé
- 92 répondants souhaitent des dérogations pour les véhicules de collection
- 61 personnes habitant Anancy, dans l'impossibilité d'utiliser leur véhicule non classé à compter de 2025 - Problématiques particulières soulevées : personnes âgées et aidants, propriétaires de camping-cars
- 83 répondants qui estiment avoir besoin d'aide : plus de TC et parkings relais (44), une aide au renouvellement (13), aide pour les mobilités alternatives (8)



28. Q25 - Avez-vous une vignette Crit'Air apposée sur tous vos véhicules ?

20 64 participants / 20 641 réponses



Parmi l'ensemble des répondants, environ 30% **n'a pas apposé une vignette Crit'Air** sur l'ensemble de ses véhicules.

Les principaux sujets soulevés :

L'ensemble des sujets soumis à concertation ont été abordés par les répondants, dans les questions fermées du questionnaire, listées en annexe.

D'autres sujets ont été abordés dans les questions ouvertes, où les répondants ont également pu s'exprimer de manière libre :

- Du caractère inacceptable de la ZFE-m (atteinte aux libertés, notamment de circulation, mesure politique) et des risques de fracture sociale
- Des raisons du « manque d'ambition » ressenti par les répondants
- Des doutes quant aux fondements de la ZFE-m, son efficacité et son impact bénéfique sur la qualité de l'air
- De la remise en question de la classification Crit'Air et de la dénonciation du caractère polluant de certains véhicules « bien classés » comme les véhicules électriques, les SUV
- Du besoin de communication et de sensibilisation
- Des inquiétudes quant à l'activité économique, aux déplacements professionnels et aux livraisons
- Du contrôle de la ZFE-m à instaurer
- Du caractère tardif du calendrier de mise en œuvre
- De la remise en cause de la taille du périmètre et de la pertinence des itinéraires de transit (report de la circulation, proximité zones très urbanisées et du lac)
- Des véhicules à ne pas intégrer dans la mesure, comme les deux-roues
- Des accompagnements complémentaires à mettre en œuvre : accompagnement financier, amélioration des solutions de mobilité alternatives (amélioration de l'offre de transports en commun : fréquence, maillage, cadencement, tarification ; amélioration de la pratique des modes doux, etc) et autres
- Des dérogations complémentaires à mettre en œuvre (professionnels, deux-roues, PMR, etc), et de l'opposition au principe de dérogations



• Autres contributions du grand public

Une **pétition contre le projet** de ZFE-m du Grand Annecy a été initiée en décembre 2023 sur la plateforme www.mesopinions.com. Cette pétition met en avant le côté discriminatoire et liberticide de la ZFE-m.

Cette pétition a recueilli 4 639 signatures. Il faut toutefois noter que les deux tiers des signataires n'habitent pas sur le territoire du Grand Annecy ou à ses abords :

- 165 habitants du Grand Annecy ou de l'aire d'attractivité (3,5%) ;
- 3 094 habitants hors territoire (67%) ;
- 1 380 signataires n'ayant pas renseigné leur lieu de résidence (30%).

Les principaux sujets soulevés :

- Les indicateurs et mesures de qualité de l'air jugés non-pertinents, et leur lien avec la santé discutables
- L'exclusion des ménages les plus précaires
- L'impact du remplacement du parc automobile actuel par des véhicules électriques, et autres Crit'Air 0 ou 1
- L'absence de prise en compte d'autres sources de pollution
- Les faibles marges de manœuvre quant aux modalités de mise en œuvre de la mesure, et la volonté d'une démarche de concertation plus démocratique (voire d'un referendum)
- La remise en question des travaux de l'Espace Citoyen



3. Analyse qualitative des contributions

3.1 Préambule sur la méthode d'analyse du bilan de concertation

Il convient ici de préciser que **cette concertation volontaire n'a pas cherché à atteindre des objectifs quantifiables** au sens strict du terme. Il ne s'agit pas de toucher x% de la population concernée par le projet, ni d'atteindre une représentation exacte de ces habitants.

L'objectif était de **faire émerger la plus grande diversité possible d'expressions, d'organiser le recueil des paroles et de tracer les débats**. Comme de nombreuses démarches d'implication des citoyens, celle-ci s'est appliquée à **faire la pédagogie de la ZFE**, à susciter l'implication des participants et **faire émerger leurs expressions, avis, souhaits pour la mise en œuvre** (modalités temporelles, calendrier de mise en œuvre, mesures d'accompagnement, flexibilités possibles). La combinaison de différents outils de participation (cafés, questionnaires, réunion et ateliers destinés au grand public ou aux acteurs économiques) a permis d'aller vers des profils variés pour que chacun puisse contribuer, ce qui permet de légitimer les apports de ce bilan de la concertation.

L'intégralité des supports comprenant les expressions des participants a été réunie et compilée.

Sur ce point, il est à noter que la **nature des contributions** varie selon le fait que le contributeur ait pu profiter ou non d'un temps d'échanges avec les équipes du Grand Anecy. Sur la plateforme notamment, le contributeur a été invité à répondre à un questionnaire (avec des questions ouvertes et fermées) avec à disposition un texte explicatif du scénario.

De la même manière, les expressions issues des ateliers ont permis une **mise en débat** des avis divers des participants. Ce passage du « Je » au « Nous », complété d'une médiation du projet, donne des résultats qui diffèrent par nature de ceux du questionnaire.

Lexique des termes employés en fonction des dispositifs de concertation

Contributeurs : ayant envoyé un courrier ou contribué individuellement aux registres

Répondants : répondants à la plateforme numérique

Présents : participants aux ateliers

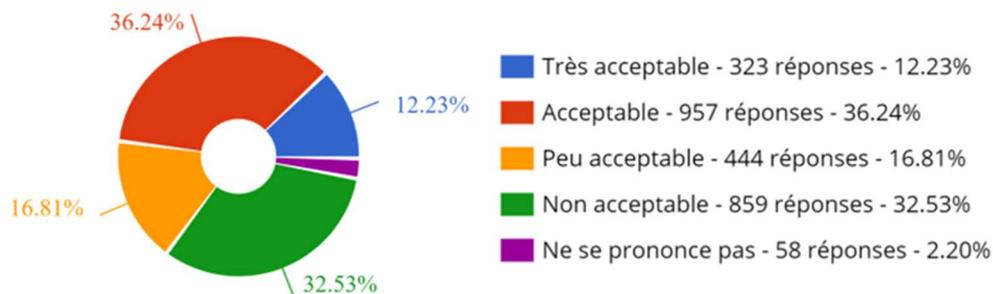
Participants : toute personne ayant participé à la concertation



3.2 Avis sur le scénario

• Un scénario dont l'acceptabilité divise

10. Q10 - Au global, jugez-vous ce scénario de ZFE-m ...



La ZFE-m est un sujet clivant qui partage les participants. Si une **tendance plutôt favorable** semble s'esquisser parmi les présents aux temps d'échanges, les répondants le jugent peu voire non-acceptable à **49%** et acceptable voire très acceptable à **48%**. L'**opposition marquée sur la ZFE-m** pour beaucoup de participants s'explique par **ses impacts sociaux importants (précarité et crise du logement, exclusion du centre-ville des plus précaires)** tandis que **plus minoritairement le manque de liberté de circuler**.

Focus sur l'Espace Citoyen

L'Espace citoyen estime que la ZFE-m est un sujet de controverse inutile étant donné le faible nombre de véhicules concernés par les interdictions, mais un outil utile pour engager les débats sur l'équité, la santé, les pollutions et réfléchir à des mobilités alternatives à la voiture solo, l'apaisement du Grand Anancy saturé par les flux automobiles... Vers une zone « à forte respiration et qui soit d'utilité sociale »

Car en effet, la mise en œuvre d'une ZFE-m dans le Grand Anancy pose la question de l'équité sociale dans un contexte de restrictions de circulation. Une équité vis-à-vis des résidents des zones polluées, des captifs de la voiture, des propriétaires de véhicules anciens.

Ainsi, l'Espace Citoyen nourrit la conviction profonde que la ZFE ne pourra être comprise que si elle s'inscrit dans le cadre d'une politique globale (santé, mobilité, solidarité, cadre de vie...), en menant dès aujourd'hui un vrai plan de transition des mobilités prévoyant des alternatives équitables.

➤ Les risques de fracture sociale

263 répondants à la question sur le scénario **regrettent l'absence de justice sociale et l'exclusion des plus précaires** aussi bien pour aller travailler ou se rendre dans le centre-ville que pour les loisirs. Ils craignent un risque d'accroissement des inégalités en soulignant que les plus modestes sont obligés d'habiter loin au vu des prix de l'immobilier. Ils relèvent un manque de justice sociale vis-à-vis des classes moyennes, qui, en raison de leur niveau de revenu, ne sont pas éligibles aux aides existantes.

De plus, certains participants aux cafés critiquent le caractère inégalitaire et injuste de la mesure, notamment pour les foyers les plus précaires qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule



Selon eux, la ZFE-m est une « zone à forte exclusion », qui tend à renforcer les inégalités entre habitants des territoires urbains et ruraux, et qu'elle n'aurait qu'un effet que sur ces premiers.

➤ **Un manque d'ambition de la mise en œuvre de la ZFE-m**

230 répondants considèrent que le scénario manque d'ambition concernant le **périmètre qui serait à élargir**, une **mise en œuvre tardive**, les **classements Crit'Air** concernés, ou bien le nombre et le **type de véhicules concernés**.

➤ **Le caractère inacceptable de la ZFE-m : atteinte aux libertés de circulation, mesure politique...**

123 répondants rejettent catégoriquement la ZFE-m, en la percevant comme une **atteinte à leurs libertés, en particulier de circulation**, ou encore en faisant part de leur défiance vis-à-vis des institutions (européennes ou nationales). Cette défiance semble relever d'une **volonté de plus de démocratie directe** (débat et référendum), de la dénonciation d'un « **totalitarisme vert** » et de la volonté de plus de **souveraineté nationale voire locale**.

➤ **Des doutes quant aux fondements de la ZFE-m**

75 répondants émettent des doutes quant aux fondements de la ZFE-m : **l'utilisation de Crit'Air et les données prises en compte** (nombre de véhicules, pollution de l'air et ses conséquences, véhicules immatriculés dans le Grand Anancy, utilisation réelle des véhicules, résultats des autres ZFE).

➤ **Des inquiétudes quant à l'activité économique, aux déplacements professionnels et aux livraisons**

63 répondants expriment des **inquiétudes quant à l'activité économique**, en raison d'une **moindre fréquentation du centre-ville à venir**, et de nouvelles contraintes de déplacement pour les **salariés et professionnels**, notamment les travailleurs à horaires décalés et les livreurs.

➤ **Le contrôle de la ZFE-m à instaurer**

20 répondants ont émis des doutes quant à la **faisabilité des contrôles**. Lors des cafés, plusieurs questions sur les modalités de contrôle ont été soulevées afin de **faire respecter la ZFE** même si deux présents estiment que les **contrôles radars et la lecture de plaques** sont des actes totalitaires.

➤ **Plus de communication et de sensibilisation attendues**

104 répondants suggèrent **plus de communication et de sensibilisation à destination des habitants et des acteurs économiques** (acteurs du tourisme, etc.).


Contributions issues de la concertation avec les Personnes Publiques Associées (PPA)

Un représentant d'intercommunalité n'a pas d'objection ni d'opposition sur le scénario présenté. Concernant les mesures de qualité de l'air, les données montrent de grandes différences selon les lieux (ex. rocade d'Anancy vs rive du lac)

Le Président de la communauté de communes des Sources du Lac (CCSLA), indique que le scénario convient à la CCSLA, mais estime qu'il mériterait peut-être d'aller un peu plus vite.





Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Parmi les présents, malgré des inquiétudes quant à la mise en œuvre d'une ZFE-m sur le territoire, **la réalisation des scénarios de ZFE-m présentés semble envisageable selon les acteurs**, voire tout à fait acceptable à titre professionnel, pour la majorité d'entre eux.

Parmi les inquiétudes suscitées par le projet :

- **L'accès des salariés et collaborateurs** renforçant de fait les difficultés liées à l'accès à l'emploi, dans des secteurs en tension qui connaissent des difficultés pour les recrutements
- **Les accès livraison/approvisionnement et déplacements des véhicules professionnels**, dont la mobilité des artisans. Les artisans ont aujourd'hui des difficultés à intervenir à Anecy car le stationnement après 11h est impossible, la ZFE vient rajouter une contrainte (2 présents ont des véhicules non classés à la réunion avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Il est à noter que le parc de poids-lourds sur le Grand Anecy est globalement plus ancien que la moyenne nationale.

Un groupement des acteurs économiques de Haute-Savoie souscrivent à l'objectif visé par la ZFE-m en matière d'amélioration de la qualité de l'air car c'est un enjeu de santé pour tous. Cependant, la mise en œuvre de la future ZFE-m sur le Grand Anecy implique une préparation très en amont afin d'atténuer ses impacts économiques et sociaux, tant pour les entreprises que pour leurs salariés (y compris pour les activités implantées dans les territoires voisins de l'agglomération).

Cette anticipation semble d'autant plus nécessaire au regard de plusieurs points de vigilance et notamment :

- De conséquences économiques et sociales non évaluées : la réalisation d'une étude d'impacts à l'échelle de la zone urbaine est un préalable à la mise en place de la ZFE-m qui devra être accompagnée d'un comité socio-économique de suivi pour coconstruire la démarche ;
- De l'absence d'une offre de véhicules utilitaires et poids lourds avec une autonomie élevée-compatibles et disponibles rapidement à un prix acceptable pour les entreprises ;
- De l'indispensable mise en place d'un réseau de stations d'avitaillement (électricité / gaz / hydrogène) sur le territoire et alentours ;
- Des coûts induits par le changement de flotte qui nécessitent que les mesures d'accompagnement financier nationales soient complétées par une aide locale apportée aux entreprises situées ou travaillant sur le territoire pour changer leurs véhicules ou uniquement le moteur (rétrofit) ;
- De l'harmonisation nécessaire des limitations de circulation entre territoires pour permettre le passage d'une zone à une autre ;
- Du déficit en plateformes logistiques multimodales sur le territoire pour permettre d'effectuer les derniers kilomètres par des mobilités décarbonées (VUL électriques, vélo-cargo, véhicules partagés, etc.) ;
- De la problématique spécifique des déplacements domicile-travail des collaborateurs habitant et/ou employés sur l'agglomération, qui n'auront pas tous les moyens de changer de véhicules (étant précisé que les TCSP ne seront opérationnels qu'à compter de 2027) ;
- De la nécessaire inscription de la ZFE-m dans le cadre plus global des politiques d'aménagement du territoire relatives aux mobilités.





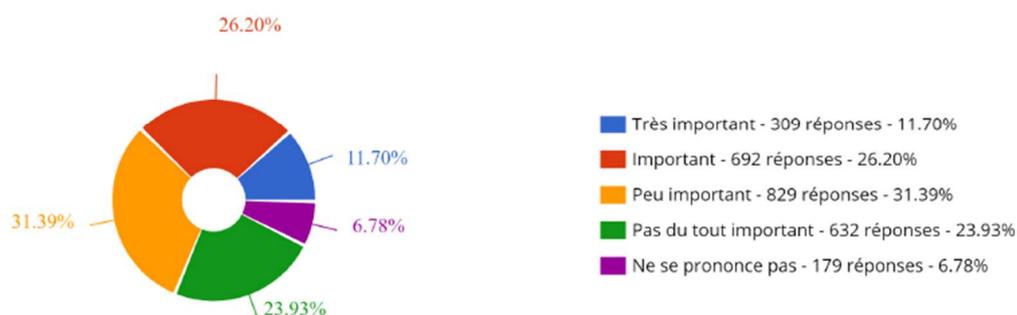
Contributions issues de la concertation avec les associations

L'association Automobile Club du Mont-Blanc précise que les restrictions fortes ne concerneront que les véhicules ayant un point de départ ou d'arrivée dans la ZFE. Or, à l'intérieur de ce périmètre de ZFE il reste peu de poids-lourds anciens car ceux-ci ont été sortis en dehors du périmètre. Par ailleurs, les transporteurs routiers présents indiquent que leurs flottes sont toutes Euro 6 (Crit'air 1/2).

• Des doutes quant à l'efficacité de la ZFE-m sur la qualité de l'air et sur la circulation automobile

11. Q11 - Comment jugez-vous l'impact de ce scénario sur la qualité de l'air ?

20 64 participants / 20 641 réponses



La majorité des répondants (**55,3% soit 1 461**) juge **l'impact de ce scénario de ZFE-m sur la qualité de l'air peu important ou pas du tout important**. 37 % des répondants (soit 731 répondants) considèrent l'impact de ce scénario sur la qualité de l'air comme important ou très important. **339** répondants et une majorité de participants aux cafés ZFE-m ont exprimé des doutes quant à l'efficacité de la ZFE-m sur la qualité de l'air sur le territoire et à l'échelle mondiale.

Néanmoins, la **mesure ZFE-m est jugée pertinente** par une partie des participants, qui estiment que son **impact sur la qualité de l'air est bénéfique**, et que chaque amélioration doit être valorisée.

130 répondants et quelques présents pensent que le dispositif ne résoudra pas le **manque de fluidité du trafic** et qu'il n'aura donc pas d'impact sur le niveau de pollution du Grand Anecy. Parmi ces **130** répondants, **49 indiquent que le ralentissement du trafic augmente la pollution**. D'autres pensent que la **ZFE-m aggraverait même la pollution**, en incitant au **renouvellement du parc automobile**, à la production de nouveaux véhicules, notamment électriques.

49 répondants remettent en question la classification Crit'Air, cela particulièrement en raison du **caractère polluant de certains véhicules bien classés** que sont certains gros véhicules et les véhicules électriques, mais aussi à cause de la **pollution engendrée par la production de véhicules supplémentaires** pour le renouvellement du parc automobile. En effet, parmi ces 49 répondants, **20** pointent du doigt **la pollution due à ces véhicules (SUV et électrique)** et/ou au **renouvellement du parc**. Par exemple, un répondant souligne la différence entre les véhicules SUV ou 4x4 Crit'Air 1 ou 2 comparé à d'anciens véhicules plus légers, qui sont de petits rouleurs.

Plusieurs présents ont aussi pointé une **aberration de la classification Crit'Air** et qui est injuste au regard de la pollution d'un SUV Crit'Air 1 ou 2 par rapport à une vieille voiture essence qui consomme peu. Un participant estime que l'électrique pollue autant que les moteurs diesel/essence et qu'il n'est pas forcément une solution alternative notamment à cause de l'impact de la production des batteries.



Plusieurs craignent le **déplacement de la pollution à l'extérieur du périmètre de la ZFE-m, et à l'étranger**, où sont fabriqués les véhicules électriques.

208 répondants et quelques participants mettent en avant **d'autres cibles prioritaires à prendre en compte afin de réduire la pollution**, tels que les gros véhicules, les voitures électriques, les avions, les poids lourds, la densification de la population, le résidentiel ou encore le tourisme.

Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Si les acteurs ne remettent globalement pas en cause **l'impact de la ZFE sur l'amélioration de la qualité de l'air**, l'un d'entre eux, rencontré à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat le questionne davantage, et indique que la pollution ne s'arrêtera pas aux frontières de la ZFE.

Les acteurs pointent néanmoins plusieurs **autres sources de pollution** : les embouteillages de poids-lourds sur la RD 3508, les touristes se rendant dans les stations de ski tandis que les « locaux » font des efforts.

Contributions issues de la concertation avec les Personnes Publiques Associées (PPA)

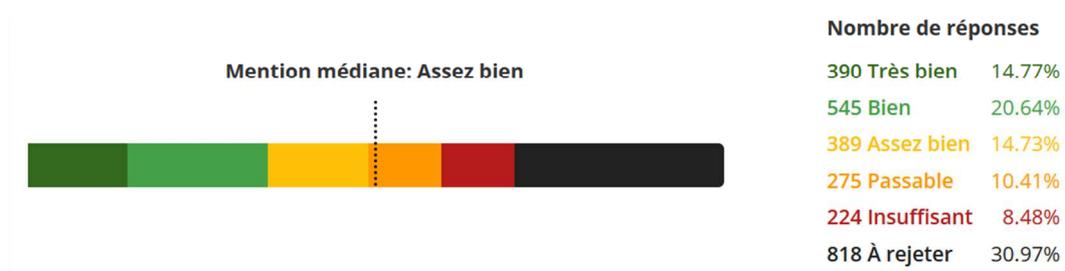
Un représentant de la Ville d'Annecy indique que la pollution touche souvent les publics aux revenus les plus modestes, car ce sont eux qui habitent le long des rocadés et autoroutes.

• Avis sur le périmètre de la ZFE-m

3. Q3 - Que pensez-vous du périmètre proposé ?

2 641 participants / 2 641 réponses

Question obligatoire

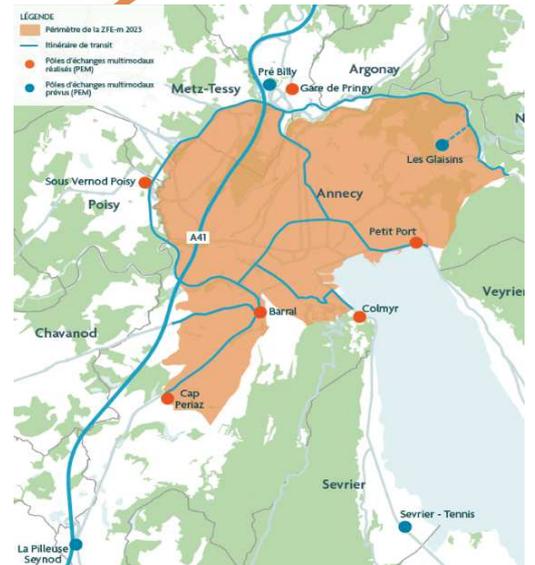


➤ Un périmètre apprécié par la majorité des participants

La majorité des participants (dont **50%** des répondants au questionnaire) estime que **le périmètre proposé est assez-bien à très bien**. La majorité des participants aux cafés n'a pas remis en cause le périmètre proposé mais certains participants regrettent qu'il ne soit pas plus important et d'autres souhaitent réduire le périmètre de la ZFE au centre-ville d'Annecy.



39% des répondants (soit 1 042 personnes) considèrent que le périmètre retenu est « insuffisant » ou « à rejeter ». **12** répondants ont exprimé le souhait de voir le périmètre restreint contrairement à **49** répondants qui souhaitent que le périmètre soit élargi notamment pour inclure les communes autour du lac (**11** répondants) et la zone de Vovray (**7** répondants). Plusieurs extensions du périmètre ont ainsi été proposées : Aravis, Bauges, zone d'activités de Vovray, Pringy, Poisy, Epagny Metz-Tessy et sa zone commerciale, Veyrier, Sévrier, Saint-Jorioz, Menthonnex, Talloires, Branchy, Doussard, Pré Billy, Argonay, Rumilly, Fier et Usées, Val de Bornes, Pays de la Filière.



Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Le principal sujet de débat lors du choix du périmètre de la ZFE-m (en novembre 2023) a concerné **l'intégration ou non des ZAC, ZAE et zones commerciales** en son sein, comme la ZAE des Glaisins.

Selon quelques participants, certaines entreprises comme NTN-SNR ont beaucoup de salariés hors ZAE. Le fait de sortir les ZAE du périmètre créerait donc des **inégalités de traitement entre les entreprises et commerces**.

Un représentant de Carrefour fait remarquer que contrairement aux autres enseignes situées hors du périmètre ou le long d'itinéraires de transit, l'hypermarché Carrefour situé avenue de Genève sera le seul à être entièrement dans le périmètre avec de possibles conséquences économiques négatives.

Une proposition a été faite d'exclure la **ZAC des Romains du périmètre de la ZFE-m, du fait de la configuration de la zone, de la présence de l'usine NTN et d'une zone de stationnement utilisée par les poids-lourds**.

Au-delà de l'exclusion des ZAC et ZAE, les participants demandent également celles de **l'accès aux PEM** du périmètre de la ZFE-m, notamment le futur parking créé dans la ZAE des Glaisins (ce qui est bien prévu). Néanmoins selon d'autres, l'accès au PEM des Glaisins sans restriction créerait un décalage avec les parkings des entreprises à proximité.



Contributions issues de la concertation avec les associations

Rencontrée en bilatéral, l'association Greenpeace souhaite que soit étudié un périmètre incluant la rive est, qui permettrait de supprimer les itinéraires de transit à l'intérieur du périmètre de la ZFE-m.



Contributions issues de la concertation avec les Personnes Publiques Associées (PPA)

Par courrier de mars 2024, la Ville d'Epagny Metz-Tessy a fait part de son souhait de sortir la commune d'Epagny Metz-Tessy du périmètre de la ZFE-m.



• Avis sur les itinéraires de transit

4. Q4 - Que pensez-vous des itinéraires de transit proposés au sein du périmètre



Une majeure partie des répondants et quelques présents considèrent que les itinéraires de transit sont « peu nombreux » ou « pas assez nombreux ». Ils s'inquiètent du **report de la circulation sur ces axes de transit** - parfois déjà saturés - qui risque **d'accentuer la pollution sonore, visuelle, et de la qualité de l'air vis-à-vis des riverains de ces axes (comme la Rocade)**. Certains répondants demandent une suppression du transit sur l'autoroute, l'avenue de France, le boulevard de la Rocade, l'avenue du Rhône. D'autres demandent que le transit soit tout simplement interdit.

8 répondants aimeraient toutefois que les **itinéraires de transit soient moins contraignants**, par exemple en trouvant une solution de passage au niveau de la rive ouest du lac, pour rejoindre la zone des Glaisins et la voie des Aravis.



Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

S'agissant des itinéraires de transit, **l'intégration des axes structurants fait débat** : 2 participants ainsi que la majorité des enseignes commerciales sont favorables au transit sur l'ensemble de la Rocade (scénario 3), tandis que 6 demandent que les restrictions de circulation aux véhicules les plus polluants s'y appliquent, et 13 ne se prononcent pas.

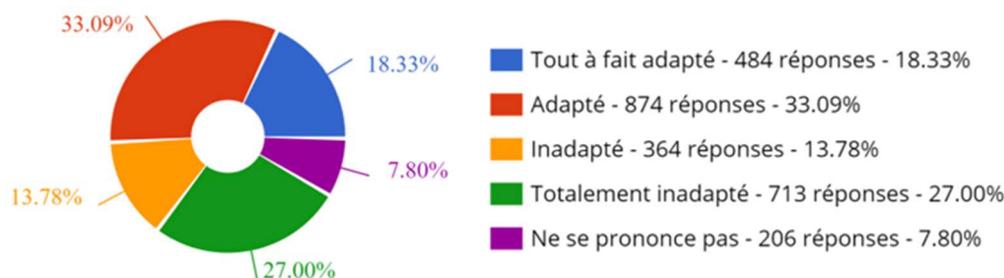
Contributions issues de la concertation avec les associations

L'association Greenpeace souhaite l'abandon des itinéraires de transit, notamment via la Rocade afin de réduire l'exposition des riverains à la pollution atmosphérique.



• Avis sur les véhicules concernés

8. Q8 - Que pensez-vous des véhicules concernés : véhicules légers, véhicules utilitaires légers, poids-lourds, 2 roues motorisés ?



Au total, **une petite majorité (51 %)** soit 1 358 répondants) trouve « **adapté** » ou « **tout à fait adapté** » le **choix des véhicules**. En revanche, **une minorité** importante de sondés (**41%** soit 1 077) est en désaccord avec le choix des véhicules concernés, considérant celui-ci comme « **inadapté** » (14%) ou « **totalement inadapté** » (27%)

Une demande d'exempter les deux-roues a été faite à plusieurs reprises dans le questionnaire (**60 répondants**) et par la **Fédération Française des Motards en Colère**, principalement car moins encombrants et polluants que les voitures individuelles.

Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Un groupement des entreprises de transports de Haute Savoie et pointe l'importance de **ne pas interdire l'autocar** dans le cadre de la ZFE-m pour plusieurs raisons :

- la complexité d'opter pour l'intermodalité pour transporter un nombre important de personnes (minimum 50) avec bagages et parfois âgées.
- le respect des normes EURO VI et Crit'Air 2 par la plupart des autocars ainsi que le risque de saturation du réseau urbain que pourrait causer un report de ce type de déplacement sont pointés
- la particularité du territoire qui ne dispose pas d'un transport lourd de type métro.
- l'impossibilité économique de changer les autocars de transports scolaires en deux ans

La question de l'intégration des **deux-roues** cristallise également l'attention de quelques acteurs.

Contributions issues de la concertation avec les associations

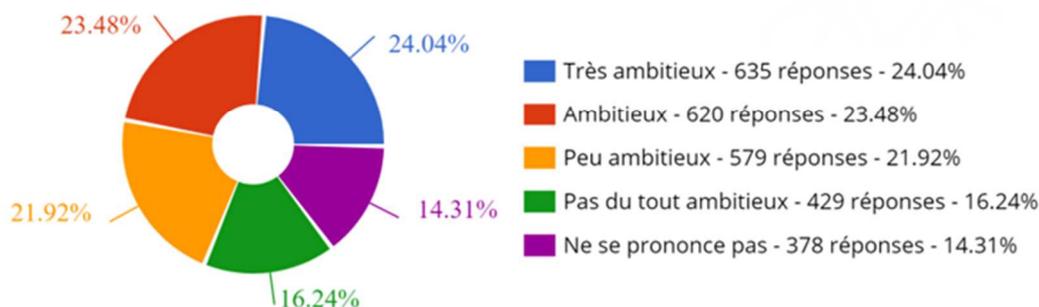
La FFMC 74 indique que les **deux-roues** sont une solution de mobilité peu encombrante, se garent facilement et offrent une fluidité de trafic. Les caractéristiques du parc de deux-roues et de voitures sont très différentes : le kilométrage des deux-roues est réduit, le parc est plus ancien mais en bon état. Par ailleurs, il s'agit de véhicules dont la pratique relève principalement du loisir, et il s'agit également souvent de véhicules de collection. Enfin, les PEM ne sont pas adaptés aux deux-roues.



• Avis sur le calendrier de restrictions de circulation des véhicules



5. Q5 - Que pensez-vous de la restriction des véhicules non classés à compter du 1er janvier 2025 ?



Près de la moitié des répondants (47,5% soit 1 255 répondants) trouve la restriction des véhicules non classés à partir du 1^{er} janvier 2025 – « ambitieuse » ou « très ambitieuse ».

Cependant, 38% des répondants (soit 1 008 répondants) trouve cette mesure « pas du tout » ou « peu ambitieuse ». En réunion publique, un participant a apporté son retour d'expérience sur la ZFE-m de Strasbourg, en précisant qu'elle s'est réalisée difficilement avec un calendrier plus ambitieux imposé. Il est aussi noté l'importance d'informer directement tous les automobilistes qui seront concernés par ces restrictions et de proposer des dérogations pour les cas particuliers.



Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Une échéance 2025 jugée crédible

Selon les participants, l'échéance 2025 sur les véhicules non classés semble crédible et envisageable sans trop de difficulté, à condition d'un accompagnement spécifique des quelques salariés qui seront impactés et de dérogations pour certains véhicules.

Certaines enseignes de la grande distribution jugent même que les restrictions aux Crit'Air 3 pourraient s'appliquer plus tôt pour les poids-lourds, car leurs flottes de véhicules de logistique sont déjà Crit'Air 2 et moins. Un groupement d'acteurs économiques de Haute-Savoie propose en ce sens une interdiction des véhicules Crit'Air 4 et 5 au 1^{er} janvier 2025 puis une interdiction des véhicules Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2028 pour le parc roulant des entreprises.

En revanche, le problème se pose pour l'accès des producteurs locaux qui livrent en direct et qui ne disposent pas forcément de véhicules récents. Un accompagnement de ces petites entreprises est à prévoir.

Certains acteurs professionnels et économiques disent qu'il ne faut pas être plus ambitieux car il n'y aura pas encore de moyens alternatifs de transport développés à cette date. Par ailleurs, les délais de livraison font qu'un véhicule commandé aujourd'hui ne pourra pas être livré avant 2025.

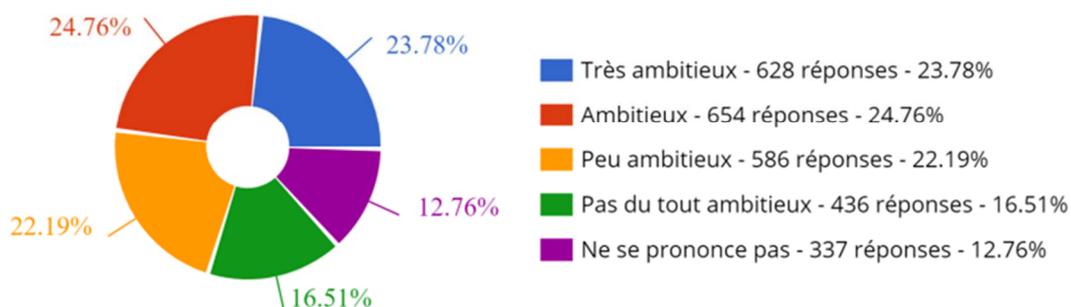


6. Q6 - Que pensez-vous du calendrier proposé jusqu'à la restriction concernant les Crit'air 3 et plus en 2030 ?



La majorité de répondants (51% soit 1 355 répondants) trouve la restriction des véhicules Crit'Air 3 et plus en 2030 « ambitieuse » ou « très ambitieuse ». Il s'agit de 15 points de plus que la proportion de répondants considérant que le calendrier proposé pour les véhicules Crit'Air 3 est « peu » voire « pas du tout ambitieux » (36,5% soit 964 répondants).

7. Q7 - Que pensez-vous d'un scénario progressif interdisant les véhicules Crit'air 5 et plus en 2028 et les Crit'air 4 et plus en 2029 ?



Près de la moitié des répondants (48,5% soit 1 282 répondants) qualifient l'interdiction progressive des véhicules Crit'Air 5 et 4 en 2028 et 2029 « ambitieuse » ou « très ambitieuse ».

Plus de la moitié des présents aux ateliers (soit 12 personnes) estiment ce scénario ambitieux voire très ambitieux - dans la mesure où les infrastructures permettant le report modal doivent se faire en même temps et que 2029, c'est demain. Il nécessitera aussi que les services de l'agglomération soient en capacité de répondre aussi bien financièrement qu'en termes de mise en œuvre des marchés publics et de mettre en place des infrastructures de transports comme alternatives à la voiture.

Il est proposé un scénario qui va interdire les Crit'Air 5 en 2028 puis les Crit'Air 4 et 3 en 2030. En allant très vite, cela risque d'impacter négativement les publics à faibles revenus. Il faudrait un accompagnement adapté comme la gratuité des transports en commun, la sécurisation des déplacements à vélo, l'amélioration de la logistique du dernier kilomètre et la prise en compte du coût des véhicules car tout le monde n'a pas les moyens de se payer un véhicule propre (inflation, le prix de l'électricité montant de façon exponentielle, etc.). Il est donc crucial d'éviter d'y aller trop vite afin de permettre aux habitants d'avoir le temps de s'approprier et de s'adapter.

Toutefois 39% des répondants (soit 1 022 répondants) juge ce scénario « pas du tout » ou « peu ambitieux ». De même que 7 présents aux ateliers (soit 7 personnes) qui trouvent important d'agir plus rapidement au vu de l'urgence climatique et des impacts de la pollution sur la santé des



habitants notamment les plus fragiles. Ils rajoutent que la pollution concerne tout le monde car même ceux qui ont des voitures qui polluent moins, polluent quand même. Il serait donc important **d'inciter tout le monde à changer d'habitudes et de pratiques de mobilité pour l'intérêt collectif**.

3 participants aux cafés trouvent les échéances de restriction trop lointaines, et qu'il faudrait restreindre les Crit'Air 3,4,5 plus vite que 2030.

L'Union TLF, via une contribution par courrier, souhaiterait avoir un calendrier de déploiement pragmatique et réaliste afin de garantir une harmonisation des calendriers et des contrôles, la mise en place d'un guichet unique et une harmonisation des aides ou encore l'accompagnement du développement des énergies alternatives par un schéma directeur local des réseaux d'avitaillement.


Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Une échéance 2030 qui suscite des inquiétudes

A contrario, il subsiste une interrogation majeure pour 2030 quant à l'intégration des véhicules Crit'Air 3 aux restrictions de circulation. **Les objectifs à 2030 sont jugés ambitieux** (principalement pour les salariés, moins pour les entreprises), néanmoins réalisables pour quelques-uns s'ils sont accompagnés de **moyens complémentaires** (parkings-relais de capacité suffisante, offre de transports collectifs adaptée pour les horaires décalés) et d'un **cadre dérogatoire adapté**.

Un participant suggère de prévoir une **progression jusqu'à 2035** pour introduire ces restrictions, un autre soulignant qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire à restreindre la circulation aux **Crit'Air 3** et propose d'avoir des scénarios de gradations en fonction du niveau de qualité de l'air.

Ce dernier point est partagé par quelques acteurs, selon lesquels il est nécessaire de prendre en compte les degrés de **maturité technologique**, la **disponibilité des nouvelles énergies** et les **évolutions européennes** avant de restreindre la circulation de certains types de véhicules.

Toutefois, compte-tenu de plusieurs paramètres dont le parc roulant des entreprises, quelques acteurs économiques de Haute-Savoie proposent que le calendrier de déploiement de la ZFE-m du Grand Anancy (sur un périmètre restant à construire collectivement) soit le suivant :

- **Interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 4 et 5 au 1er janvier 2025 ;**
- **Interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 3 au 1er janvier 2028.**


Contributions issues de la concertation avec les Personnes Publiques Associées (PPA)

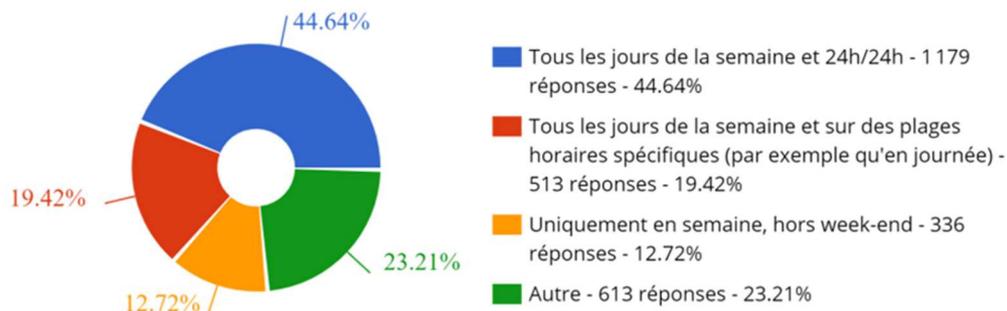
Un représentant de la ville d'Annecy trouve que le calendrier de restriction pour les véhicules Crit'Air 5 et Crit'Air 4 est trop éloigné. Il adhère à la ZFE-m mais trouve que le projet manque d'ambition et qu'il mériterait d'avoir des objectifs plus forts (anticiper davantage). Elle est sceptique sur les moyens de contrôle, mais salue le travail effectué et la dynamique de concertation.



• Avis sur la temporalité de la ZFE-m

9. Q9 - Selon vous, pour être efficace la ZFE-m doit être effective :

24/7



➤ Une ZFE-m active tous les jours de la semaine et 24h/24h pour être efficace

La plupart des répondants (44,6%) estime que, pour être efficace, la ZFE doit être effective tous les jours de la semaine 24h/24h.

De même que 80% des présents aux ateliers (soit 16 personnes) sont favorables à cette temporalité car la pollution est permanente et tous les véhicules polluent quel que soit le moment. L'application de la ZFE durant cette temporalité permet d'améliorer la qualité de l'air, d'avoir moins de pollution sonore, de préserver la santé des habitants et en même temps favoriser le changement de comportement. Mais cela ne sera possible que s'il existe des transports en commun 24h/24 adaptés aux besoins des habitants de la ZFE et à condition de bien formuler les dérogations pour les particuliers et les professionnels. Il est plus simple d'appliquer la ZFE tous les jours de la semaine 24h/24 car cela simplifiera aussi les contrôles et évitera de créer une usine à gaz. Il est nécessaire d'avoir de moyens financiers et humains pour assurer le contrôle de la ZFE sinon des usagers joueront sur les horaires et cela risque de devenir très vite ingérable.

Enfin, un participant au café estime que la ZFE peut être mise en place 24h/24 à condition de développer des navettes de bus mais un autre pense qu'il n'est pas utile d'avoir une ZFE 24h/24 car il y a moins de circulation la nuit.

➤ Une ZFE effective tous les jours de la semaine et sur des plages horaires spécifiques

19% des répondants propose de mettre en œuvre la ZFE tous les jours de la semaine et sur des plages horaires spécifiques (par exemple qu'en journée) comme 20% des présents aux ateliers (4 personnes) mais il faudrait des dérogations pour les cas spécifiques notamment les travailleurs en horaires décalés et ceux qui ont des problèmes de logistique pour parcourir le « dernier kilomètre ». Il est aussi proposé d'interdire la ZFE à certaines voitures pendant les plages horaires de transport en commun.

➤ Des propositions alternatives

On peut cependant noter qu'un nombre important de propositions « alternatives » pour rendre la ZFE-m plus effective ont été émises par les répondants (613 propositions soit 23% des réponses). 2 répondants suggèrent une temporalité plus souple, avec une mise en place de la ZFE-m à minima le week-end ou uniquement pendant les week-ends et les vacances car ils estiment qu'une grande partie de la pollution atmosphérique dans l'agglomération d'Anecy est provoquée par les véhicules circulant le week-end et les vacances. Un autre répondant suggère d'être plus stricte sur les voies de transit en interdisant les véhicules trop polluants la journée hors week-end.



Les présents ont également indiqué que les habitudes des personnes changent en fonction de la météo. En hiver, le Campus d'Annecy-le Vieux n'est pas toujours accessible en bus, selon des étudiants rencontrés lors du café ZFE ; Ils proposent donc de mettre en place des **dérogations exceptionnelles** par exemple en cas **d'intempéries** (neige). A contrario ils proposent **d'interdire la circulation des véhicules (par exemple certains Crit'Air) dans la ZFE-m en période de grande pollution** en invitant les usagers à changer de moyens de déplacement mais aussi en proposant les transports en commun gratuits.



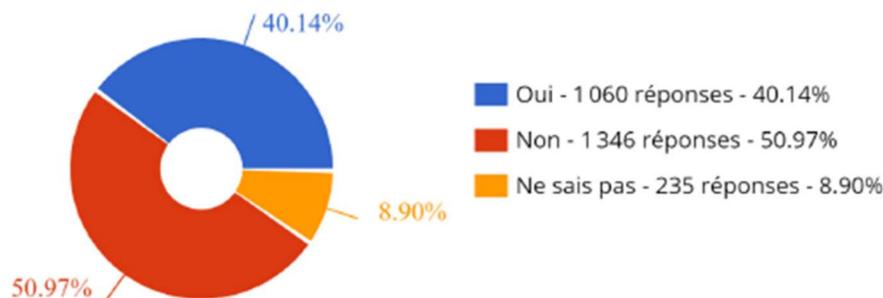
Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

La temporalité de la ZFE-m n'a pas fait l'objet de nombreux débats. Les acteurs sont plutôt en faveur d'une **application 24/24**, certains en faveur d'une **application diurne**. Un participant justifie ce point de vue en soulignant le fait que cette mise en œuvre serait plus simple pour les travailleurs de nuit qui n'auront pas d'alternatives en transports en commun.

3.3 Une forte demande d'accompagnement et de flexibilités

• L'accompagnement au changement des pratiques de mobilités

13. Q13 - Estimez-vous avoir besoin d'accompagnement ou d'aides pour modifier vos pratiques de mobilité afin de respecter la ZFE-m proposée ?



Plus de la moitié des répondants (**51%** soit 1 346 répondants) **déclarent ne pas avoir besoin d'aides ou d'accompagnement pour modifier leurs pratiques de mobilité en vue de respecter la ZFE-m proposée**. Cela s'explique par le fait que la majorité des répondants possèdent au moins un véhicule classé Crit'Air 0, 1 ou 2 (2 633 véhicules sur les 2 641 répondants). En revanche, une proportion non négligeable de répondants (**40%** des sondés soit 1 060) **déclare avoir besoin de mesures d'accompagnement**.

Voici une **synthèse hiérarchisée des propositions d'accompagnement** des répondants et participants :

Les propositions d'accompagnement des répondants et participants

- **Plus de transports en commun et de parkings-relais** (1 600 réponses, réunions publiques, pros, espace citoyen)
- **Plus d'infrastructures cyclables** (340 réponses)



- **Une aide complémentaire aux aides de l'Etat pour le renouvellement (ou rétrofit) d'un véhicule faisant l'objet de restrictions de circulations** (320 réponses, cafés ZFE, professionnels)
- **Une aide financière pour utiliser des mobilités alternatives** (140 réponses, espace citoyen)
- **Gratuité des transports en commun** (84 réponses)
- **Conseils en mobilité** pour le grand public (70 réponses, espace citoyen)
- **Autres** (< 30 réponses) : Mettre à disposition des bornes de recharge pour véhicules électriques (28 réponses), développer la communication (26 réponses, espace citoyen), développer le covoiturage (17 réponses, espace citoyen), développer l'autopartage (11 réponses), éduquer à l'environnement

Les propositions d'accompagnement pour les acteurs socio-professionnels

- **Aider les professionnels via des systèmes de prêts bancaires (type BPI auprès de certaines PME) ou prêt artisans (CMA) que des aides directes trop peu incitatif**
- **Conseils en mobilité** pour les professionnels (type convention CMA)
- Développer des solutions pour la **logistique du dernier kilomètre**
- Déployer les **plans de mobilité entreprises**

Analyse détaillée des contributions :

14. Q14 - Classez par ordre de priorité les accompagnements supplémentaires qu'il vous paraîtrait essentiel de mettre en place sur le Grand Anecy ?

Classement	1er	2e	3e	4e	5e	6e
Plus de transports en commun et de parkings-relais	1559	421	209	106	35	12
Plus d'infrastructures cyclables	343	712	234	219	258	87
Des conseils et un appui personnalisé pour trouver des solutions alternatives et faciliter vos déplacements	67	187	319	332	525	53
Une aide financière pour utiliser des mobilités alternatives (transport collectif, vélo, autopartage, ...)	143	537	630	359	99	14
Une aide complémentaire aux aides de l'Etat pour le renouvellement d'un véhicule faisant l'objet de restrictions de circulation	318	378	395	390	289	43
Autre (précisez en commentaire ci-dessous)	216	102	72	58	80	620

Parmi les priorités d'accompagnement plébiscitées, on peut noter que **l'augmentation de l'offre de transports en commun et de parkings-relais** se distingue très largement du reste des autres mesures d'accompagnement (**1559 répondants** considèrent cette priorité comme la plus importante). La deuxième mesure d'accompagnement la plus plébiscitée concerne **l'augmentation d'infrastructures cyclables**, devançant les **aides financières à la mobilité alternative et au renouvellement de**



véhicule (en deuxième priorité, **712** souhaiteraient plus de pistes cyclables, l'accompagnement financier arrive en troisième priorité avec **630** répondants).

En réalisant un calcul pondéré des mesures d'accompagnement proposées, en fonction du nombre de voix et leur place dans le classement les 3 prioritaires sont les mêmes.

Des aides et conseils personnalisés

➤ Des conseils en mobilité

67 répondants souhaiteraient en priorité la mise en œuvre d'un **dispositif de conseil en mobilité**. En atelier, la création de **référents transport dans les lotissements** a été proposée, afin d'apporter des **conseils et un appui personnalisé** pour trouver des solutions alternatives et inciter les habitants à changer d'habitudes. Avec ce conseil en mobilité, le covoiturage pourrait devenir plus naturel chez les habitants. La personne référente transport, elle devrait être en liaison avec les mairies

Focus sur l'Espace Citoyen

Pour une meilleure efficacité de la ZFE-m, l'Espace Citoyen a pointé les besoins suivants :

- Des **conseils et aides personnalisés** en accompagnant dès 2024 les 1000 premiers avec des aides et conseils.
- Des **moyens déployés sur le terrain**

Ils préconisent d'aller sur le terrain pour rencontrer le public impacté pour l'aider et le conseiller, notamment les plus modestes (pour lesquels l'usage de la voiture, par son coût, est souvent un facteur de précarisation).

- La lutte contre le non-recours aux aides

• Campagne de communication et sensibilisation sur les enjeux

29 répondants se prononcent en faveur de la réalisation d'une **campagne de sensibilisation sur les enjeux climatiques et de communication sur le changement de mobilités** (conseils, accompagnement), l'offre de transports alternatifs, les carburants verts.

En atelier, les présents ont proposé d'organiser des **journées de sensibilisation (types fresques du climat)** parce qu'il est très important que la population prenne conscience des enjeux. Il faudrait cependant prendre en compte la complexité en termes de mise en œuvre de ces journées. D'autres préfèrent les **ateliers 2tonnes** car ils sont plus orientés sur les solutions qu'une fresque du climat.

• Des aides financières pour changer de mobilité

Plusieurs participants aux ateliers et aux cafés, ainsi que **20 répondants** ont exprimé le souhait d'avoir des **aides complémentaires au changement de véhicules, mais aussi en fonction du revenu des ménages** (seuil à définir). Il s'agit de mettre en place une aide financière permettant une certaine équité sociale et faire en sorte de ne pas défavoriser les travailleurs du territoire français qui ont de plus faibles revenus que les frontaliers.

A cela s'ajoute l'idée d'avoir des « **chèques transport en commun** » pour ceux avec de faibles revenus. **20 répondants** souhaiteraient que les aides soient appliquées de **manière équitable** sans oublier les classes moyennes. Un participant au café note également qu'il faudrait des aides pour les



classes moyennes et les alternants ayant besoin de la voiture au quotidien, et pas seulement pour les plus précaires.

13 répondants proposent des aides au **biocarburant**.

7 répondants proposent des **aides sous conditions de ressources pour les personnes en situation de précarité**, calculées selon le reste à vivre. **3 répondants** se sont aussi positionnés en faveur **d'aides pour des publics plus fragiles** comme les familles, personnes âgées.

7 répondants sont favorables à des **aides aux PME/commerces/artisans** et autres **entreprises**.


Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Les aides aux entreprises

Plusieurs acteurs ont mis en évidence la nécessité d'un **accompagnement des entreprises dans leur changement de véhicule** (poids-lourds, camions légers), **recours à des motorisations alternatives**, ou leur **achat d'une flotte de vélos** (cargos) dont le coût d'investissement est trop élevé pour beaucoup d'entreprises. Cet accompagnement pourra passer par :

- des aides aux prêts bancaires (type BPI auprès de certaines PME), plutôt qu'une aide directe parfois trop peu incitative,
- des conseils type convention CMA,
- des prêts artisans (CMA) pour favoriser le renouvellement des véhicules

Les aides aux salariés

Par ailleurs, les participants réaffirment le besoin **d'accompagner les habitants et salariés impactés par la ZFE**, par :

- le déploiement des plans de mobilité entreprises et des conseils en mobilité à destination des salariés
- des aides complémentaires en fonction des revenus pour les salariés travaillant dans le périmètre de la ZFE-m, y compris pour les résidents hors Grand Anancy.
- des conseils en mobilité,
- des aides de type forfait mobilité alternative.

Pour recourir à ces aides, l'Union des Transports Collectifs de France suggère de **privilégier une harmonisation des aides et accompagnements financiers entre les territoires** (guichet unique).

L'accompagnement par l'amélioration de l'offre de mobilité

- **Développer et améliorer l'offre de transports en commun**

Le **projet de transport collectif en site propre intégral** (TCPSi) pour 2030-2032 et les nouveaux **parkings-relais** proposés par le Grand Anancy sont très bien accueillis par **la majorité des participants** (même si certains voudraient agrandir les parkings existants et créer plus de parkings). Néanmoins, certains participants ont des questions sur leur insertion urbaine (notamment sur les rives du lac) et attendent la concertation sur ce projet.

En outre, **335 répondants** se sont prononcés en faveur du **développement** (lignes de train, navettes fluviales, télécabines, transports en commun dans les zones non-desservies, navettes...) et de **l'amélioration de l'offre de transports en commun**. L'amélioration du réseau de transports en commun en matière d'amplitude horaire, de cadencement et de maillage territorial a été évoquée par plusieurs participants aux cafés, ateliers et réunion. Il est proposé par exemple **d'intensifier le trafic de train entre Groisy et Anancy** car aujourd'hui, il n'existe que le Lemman Express (ligne transfrontalier) entre Groisy, Pringy et Anancy. Puisqu'il existe des gares et des voies ferrées, ils proposent de mettre



au taquet ces équipements pour avoir des solutions de transport propres entre Groisy et Annecy avec un arrêt à Pringy.

83 répondants souhaitent bénéficier de **plus de bus, que ce soit en termes de fréquence, d'amplitude horaire ou de nouvelles lignes** (lac ; montagne à Nâves, Villaz ou Fillière ; lignes qui circulent uniquement en périphérie comme Seynod Périaz - Meythet centre, Seynod – Poisy ou Annecy-le-Vieux - Argonay ; communes concernées par la ZFE-m avec SIBRA ; depuis La Balme ou Sillingy ; à Evires, axe Rumilly - Annecy ; des lignes plus directes pour aller au centre-ville en changeant le bus 2 depuis Périaz et le bus 3 depuis Chavanod ; axe Chapeiry-Annecy ; à Cruseilles ; à Allonzier-la-Caille ; pour les personnes habitant au-delà de la CCSLA et devant transiter par Annecy [L51 et Ceva],...). Pour inciter les gens à prendre le bus, il est proposé lors des cafés **d'améliorer la sécurité dans les bus** notamment ceux qui vont à Meythet, à Cran et autour de la gare d'Annecy, ainsi qu'une meilleure desserte de Pringy. Il est aussi proposé de **développer le réseau de bus vers les sites de loisirs de montagne** comme les Glières, le Semnoz, voire même des funiculaires vers le sommet des Glières avec des navettes de bus.

43 répondants souhaitent la mise en place d'un **tramway** (notamment depuis Albertville).

 **Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels**

Les participants ont exprimé leur souhait de développement du **covoiturage** et des **infrastructures de transports en commun**, y compris les PEM, afin d'offrir à chaque grand annécien une **solution de mobilité alternative**. Ces infrastructures doivent aussi constituer une réponse à la difficulté « **du dernier** » kilomètre.

Concernant le projet de TCSPi, Carrefour souligne l'importance de maintenir le gabarit des voiries pour permettre le passage des poids-lourds, ainsi que le besoin de préserver des aires de livraison.

 **Contributions issues de la concertation avec les acteurs associatifs**

A ce sujet, la FFMC 74 a mis en lumière la vigilance à porter quant aux capacités des futurs PEM. D'autre part, le sujet du **coût des transports en commun a été soulevé**, l'ARDSL regrettant la tarification SIBRA, citant l'exemple d'une famille de 4 personnes qui préférerait se déplacer en voiture pour éviter l'achat de 4 billets de transport en commun.

- **Développer des parkings-relais**

93 répondants demandent la mise en place de **parking-relais facilitant l'accès à d'autres modes de transport** (Chavanod, Saint-Jorioz, Glaisins, Marquisats, rond-point de la Mouette à Seynod, Epagny).

64 demandent une **augmentation du nombre de parkings** (dont 3 des parkings deux-roues) **et parkings-relais** ; **31** souhaiteraient des aides au stationnement/des stationnement moins chers voire gratuits.

Aussi bien en atelier que lors des cafés, il est proposé de **développer des parkings-relais aussi bien en entrée qu'en sortie de ville** avec une liaison directe aux réseaux de transports en commun comme dans les communes de Sévrier, Meythet, Poisy, Pringy, Chavanod, sur les principales voies d'accès à Annecy. En outre, ils proposent d'**agrandir les parkings-relais existants** (comme celui de Fillière) déjà complets et **créer de nouveaux parkings-relais gratuits** (vers Veyrier-du-lac) car si ces deniers sont payants cela reviendra plus cher de payer une place puis un ticket de bus, surtout si la voiture compte plusieurs passagers. Il est aussi important d'améliorer l'accessibilité au parking et d'y prévoir des aménagements adaptés aux piétons et cyclistes.





Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Les participants ont pointé la nécessité de créer des **parkings-relais** avec des alternatives de mobilité disponibles à toute heure, y compris des véhicules en autopartage.

Une partie des contributions de ces acteurs s'est penchée sur le développement des parkings-relais et la bonne communication autour de ces derniers. En effet, la problématique du stationnement est centrale à Annecy comme dans ses environs.



Contributions issues de la concertation avec les acteurs associatifs

Roule&Co interroge la tarification horaire des parkings-relais.



Contributions issues de la concertation avec les Personnes Publiques Associées (PPA)

Un représentant de la ville d'Annecy trouve qu'il faudrait privilégier un parking plus en extérieur sur la route des Creuses pour bloquer les voitures avant. Les parkings affichés en 2025 sont ceux existants actuellement et situés en bordure du périmètre ou directement accessibles depuis un axe de transit.

- **Une meilleure tarification voire la gratuité des transports en commun**

84 répondants demandent la **gratuité des transports en commun**. De même que des participants aux ateliers et cafés souhaiteraient un **tarif attractif** voire une **gratuité des transports en commun notamment pour les plus précaires**. Cependant, ils sont conscients que la gratuité n'est pas simple à mettre en place. Selon eux, il faudrait proposer **une tarification unique entre les réseaux bus, TER de la Région et pour les correspondances entre J'ybus et la Sibra**, avoir la même carte d'abonnement Sibra pour les trains "de proximité" (Groisy - Pringy - Annecy...),

- **Développer davantage les infrastructures cyclables**

68 répondants souhaitent une amélioration des **infrastructures cyclables**, le développement des **stationnements vélos** et une amélioration de l'**offre de transports cyclables**. Le développement de la mobilité douce suppose notamment l'aménagement de pistes cyclables (notamment de la campagne vers la ville comme entre La Roche-sur-Foron et Annecy) et d'un réseau de vélo en libre-service. Le développement de la pratique du vélo a été évoqué plusieurs fois dans les cafés. Les participants proposent de faciliter la pratique du vélo en créant des itinéraires cyclables sécurisés et en développant les solutions de stationnement (abris vélos sécurisés).

10 répondants demandent des **aides pour la pratique des modes doux**, le financement de vélos, de vélos-cargos ; **7** souhaiteraient le développement et l'amélioration des **infrastructures piétonnes**. Toutefois, certains répondants soulignent que la mobilité douce n'est pas accessible à tous les publics.

En réunion avec la Chambre de Métiers et de l'artisanat, le développement du vélo à Annecy a été apprécié, mais attention à bien développer les infrastructures cyclables car le partage de la route avec les automobilistes est une source de stress et génère des accidents.



Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Le développement de la pratique cycliste a également fait l'objet de nombreuses discussions lors de la concertation avec les acteurs socio-professionnels. Le développement du vélo à Annecy apparaît comme une bonne chose, sa pratique est croissante mais le **développement des infrastructures**



cyclables doit être réfléchi car le partage de la route avec les automobilistes et les voies cyclables est une source de stress et d'insécurité. Les acteurs proposent par exemple de mettre à disposition des vélos sur chaque parking relais pour permettre aux salariés de finir leurs trajets vers les entreprises.



Contributions issues de la concertation avec les acteurs associatifs

L'Automobile Club du Mont-Blanc rejoint la proposition du Grand Anancy de permettre à chacun de se déplacer selon ses possibilités, de faciliter le recours au vélo sans empêcher la circulation automobile, qui restera centrale.

- **Développer des bornes de recharge électrique**

46 répondants demandent l'installation de **bornes de recharge électrique en ville** (à Saint Felix, Alby-sur-Chéran, Pont de Brony, Pringy...). Quelques présents souhaitent également des aménagements et solutions de recharge pour les véhicules électriques et les vélos y compris **dans les parkings-relais**, mettre en place des panneaux solaires pour être moteur en matière de production d'électricité pour alimenter ces bornes. Quelques présents indiquent que cette électricité fournie ne doit pas être gratuite.

- **Développer la voiture partagée**

24 répondants expriment une amélioration de **l'offre de covoiturage** (aires, voies...) et d'**autopartage** (voitures et vélos) avec des aides. Un certain nombre de présents ont souligné l'importance de **développer le covoiturage** pour réduire les bouchons (frais de péages réduits, voies de covoiturage, etc.) mais aussi des **aires de covoiturage à proximité des centres de vie**. Cependant un participant aux cafés considère les voies de covoitages comme une écologie punitive et estime que chacun doit avoir le choix.

- **Amélioration des infrastructures routières**

9 répondants se positionnent en faveur d'une **amélioration des infrastructures routières**. **7** autres ont souligné l'importance d'une **amélioration globale du plan de circulation dans Anancy**.

Focus sur l'Espace Citoyen

L'espace citoyen considère que ses solutions pour actionner le changement doivent être mises en œuvre dès maintenant, pour permettre à chacun d'avoir accès à une solution selon ses besoins. Cela passe par :

- des solutions de mobilité adaptées, en testant des dispositifs innovants
- un maillage géographique total (périphérie, zones rurales, cœur de l'agglomération) ou encore, en déployant les solutions de mobilités du PDM
- une tarification abordable et incitative, voire sociale

Un réseau de partenaires et de relais doit permettre d'aiguiller chacun en ce sens.

- **Amélioration de la logistique urbaine durable**

Si certains répondants considèrent justifié la restriction de la circulation des camions de livraison, la plupart la considèrent dangereuse : les commerces ne seront plus approvisionnés, la marchandise ne pouvant être délivrée. Concernant les livraisons, ce seront seulement les gros groupes qui auront les moyens de changer leurs parcs qui iront dans le centre . Un répondant considère ainsi qu'il faut adapter



les mesures pour les entreprises locales travaillant dans ce secteur pour favoriser l'économie du territoire.

Un répondant regrette l'absence d'alternative crédible, comme le fret. L'ACPCI qui rassemble des chargeurs (ou donneurs d'ordre) industriels importants sur le territoire porte une réflexion avec ses adhérents sur la mutualisation, la multimodalité et le fret ferroviaire

Quelques participants aux ateliers ont ainsi proposé de développer des **solutions pour la logistique du dernier kilomètre**.

L'idée consiste à développer un **pôle multimodal logistique** qui va permettre le déchargement et rechargement des marchandises à un coût raisonnable avec des véhicules adaptés à la ZFE en évitant de trop pénaliser les entreprises. Cette solution favorise le maintien de l'activité et des emplois, mais peut aussi avoir des avantages financiers (augmentation de l'activité des commerces).

• Les flexibilités à la ZFE

Globalement, les participants souhaitent la mise en œuvre de **dérogations** pour **prendre en compte les situations particulières et réinstaurer un peu d'équité** dans le cadre de cette mesure.

A contrario, **121 répondants** et quelques présents aux ateliers et cafés ne souhaitent **aucune dérogation** car ils estiment que cela nuirait au fonctionnement de la ZFE, **15 répondants** aimeraient que les dérogations soient **limitées**, notamment pour des questions de portée de la mesure et de contrôle.

Voici une **synthèse hiérarchisée** des propositions de dérogations des répondants et participants :

Les propositions de dérogations des répondants et participants

- **Pass ZFE 24h** (530 réponses et espace citoyen)
- **Travailleurs en horaires décalés** (480 réponses et demande de certains professionnels)
- **Véhicules de collection** (460 réponses)
- **Covoiturage** (420 réponses et certains professionnels)
- **Véhicules des associations de bienfaisance** (310 réponses)
- **Aucune dérogation** (121 réponses mais aussi quelques participants à l'atelier)
- **Evènement sportif ou culturel** (115 réponses)
- **Dérogation pour les professionnels** (91 réponses)
- **Dérogation pour les personnes à mobilité réduite** (personnes âgées, femmes enceinte, ...) **et leurs accompagnants** (72 réponses)
- **Autres** (< 50 réponses) : habitants/travailleurs, petits budgets, services publics, visites médicales, déménagements, transport de biens lourds, VASP, campings car, météo (neige, verglas...), jours de grève, pass jeunes conducteurs et/ou nouveaux arrivants

Les dérogations souhaitées par les acteurs socioprofessionnels

- **Engins de chantier** : camion grue, camion toupie, ...
- **Véhicules agricoles** (tracteurs : travail des champs, transports de bétail, matériel, déneigement, montées en alpage)



- **Cars** en zones rurales
- **Commerçants non sédentaires et producteurs locaux**, limitée aux déplacements sur marché et livraisons
- **Artisans** sur des « heures creuses » de trafic (ex : 6h du matin)
- **Entreprises en difficultés économiques**
- Entreprises justifiant de l'achat de véhicules autorisés avec un **décalé de livraison important**

Analyse détaillée des contributions :

16. Q16 - Parmi les propositions suivantes, classez par ordre de priorité les dérogations qui vous paraissent prioritaires à mettre en place sur le Grand Anancy :

20 participants / 206 réponses

Classement	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e
Pass petit rouleur, permettant de circuler dans la ZFE-m au maximum une fois par semaine	529	287	290	264	140	124	36
Véhicules de collection	458	288	119	106	147	364	98
Participation à un événement sportif ou culturel sur justificatif	115	211	234	253	318	179	49
Travail en horaires décalés	481	400	311	215	146	76	9
Véhicules des associations de bienfaisance	305	416	319	208	210	118	28
Covoiturage	418	423	338	227	155	115	27
Autre (précisez en commentaire ci-dessous)	338	62	66	42	38	75	475

Pour la dérogation jugée la plus prioritaire, les dérogations à mettre en place en priorité sur le Grand Anancy sont dans l'ordre:

1. **Le pass petit rouleur (529 votes) en 1^e position**
2. **Le travail en horaires décalés (481 votes)**
3. **Les véhicules de collection (458)**

Parmi les dérogations qui viennent ensuite (au deuxième et troisième rang par ordre de priorité), on trouve notamment le **covoiturage** et les **véhicules des associations de bienfaisance**.

Les présents aux différents temps de concertation se sont davantage exprimés au sujet des **travailleurs en horaires décalés**, du **pass petit rouleur** et des **véhicules de collection**.

Parmi les autres souhaits des participants, on retrouve les dérogations suivantes :

- **91** répondants demandent une dérogation pour les **professionnels**, dont **25** pour les artisans/professionnels du bâtiment/professionnels des travaux, **23** pour les professionnels de santé, **18** pour les livreurs, ou encore **6** pour les commerçants ;



- **66** répondants souhaitent une dérogation pour les **deux-roues** (et trois-roues). *NB : ce sujet des deux-roues n'est pas traité par le biais d'une dérogation mais via la définition des véhicules concernés ;*
- **46** répondants souhaitent une dérogation pour les **personnes à mobilité réduite** et **13** ont exprimé leur souhait d'avoir une dérogation pour les visiteurs et accompagnants de personnes à mobilité réduite (*bénévoles, proches ou professionnels*) ;
- **45** répondants et quelques présents demandent une dérogation pour les **habitants** (*certains précisent habitants « du Grand Anancy », « hors Anancy » ou encore « d'Anancy », mais beaucoup ne précisent pas*) ;
- **44** répondants souhaitent que les **travailleurs** obtiennent une dérogation ;
- **37** répondants demandent une dérogation pour les **services publics**, dont les services d'urgence (*police, pompiers, ...*), les transports scolaires, les services de propreté et La Poste ;
- **37** répondants et plusieurs présents demandent une dérogation pour les **petits budgets/ménages modestes** ;
- **32** répondants et plusieurs présents souhaitent une dérogation pour les **visites médicales** (*urgences incluses*) ;
- **20** répondants demandent une dérogation pour les **déménagements et autres événements privés exceptionnels** tels que des urgences familiales ou le transport de biens lourds ;
- **13** répondants et une présente propose une dérogation pour les **familles avec enfants**

De plus, voici l'ensemble des demandes beaucoup plus anecdotiques proposées par les répondants : *Absence de transports en commun (8), Touristes (5), Jeunes conducteurs (4), Horaires d'école (4), Camping-car/vans aménagés (4), Pour se rendre à un arrêt de transport en commun (3), Professionnels (libéraux) (3), Professionnels (agriculteurs) (2), Associations (2), Intempéries météorologiques (quelques présents), Professionnels (services) (1), Professionnels (dépannage) (1), Professionnels (indépendants) (1), Professionnels (TPE) (1), Professionnels (commerciaux) (1), Nouvel arrivant (1), Alternant (1) Détenteurs abonnement de transport en commun (1), Véhicules peu polluants malgré leur âge (1), Habitants ayant entamé une démarche pour le remplacement de leur véhicule (1), Frontaliers (1), Autopartage (1), Parents en garde alternée (1).*

Par ailleurs, **25** répondants se sont exprimés **contre certaines dérogations** : 11 contre les véhicules de collection, 6 contre les dérogations pour cause de manifestations et loisirs, 5 contre les petits rouleurs, 5 contre les touristes, 3 contre les services publics, et 1 contre le covoiturage.



Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Plusieurs **dérogations** ont été collectivement formulées par les présents aux ateliers :

- Des véhicules spécifiques selon la **carte grise**, par exemple pour les camions grue ou encore les camions toupie.
- Les **véhicules en covoiturage**
- Les **véhicules professionnels « petits rouleurs »**, avec un système d'enregistrement. Cela concerne les véhicules très spécifiques, **utilisés occasionnellement**, qui ne parcourraient que peu de kilomètres (moins de 3000 km par an), ainsi que les « véhicules muets », conservés en cas de panne, notamment par les structures professionnelles représentatives du BTP.
- Les **commerçants ambulants**, limitée aux déplacements du marché bi-hebdomadaire



- Les **véhicules agricoles** (tous tracteurs : travail des champs, transports de bétail, matériel, déneigement) et camions de livraison. Pour cause, la chambre d'agriculture indique que quelques **parcelles agricoles encore exploitées se trouvent dans la ZFE-m** (Annecy-le-Vaux, Seynod...)
- Les véhicules de travail : **engins de chantier, livraison**. D'autre part, un participant à l'atelier réalisé à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, indique qu'**aucun véhicule électrique n'a une autonomie suffisante pour intervenir sur des chantiers de montagne** (la Clusaz, le Grand-Bornand), avec les charges transportées. Dans l'attente du développement de solutions, une dérogation leur sera nécessaire.
- Les **salariés travaillant en horaires décalés** et les artisans sur des « heures creuses » de trafic (ex : 6h du matin)
- Les **véhicules de collection**. A contrario, un participant trouve qu'il n'y a pas de raison d'autoriser ces voitures très polluantes qui appartiennent en général à des personnes aisées disposant d'un autre véhicule pour leurs déplacements quotidiens.
- Les **événements** type retour des alpages
- **Les deux-roues**

En marge, des contributeurs proposent :

- la mise en place de dérogations pour les **entreprises en difficultés économiques**,
- l'accord d'une tolérance pour les entreprises justifiant de l'achat de véhicules autorisés avec un **délai de livraison important**,
- l'exonération systématique des véhicules pour lesquels une **offre compatible n'existe pas encore**
- des dérogations totales pour certains **sites**.

Ces dérogations devront être justifiées et renouvelables à intervalles réguliers.

La **Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc** souhaite que soient mises en place des dérogations permanentes pour les véhicules agricoles et de transport des productions agricoles au préalable de la mise en place de la ZFE-m. afin de permettre aux agriculteurs de continuer à exercer leurs activités dans de bonnes conditions. En effet, telle qu'elle est envisagée et sans dérogations permanentes, la ZFE-m du Grand Anancy aurait des impacts économiques conséquents sur l'activité agricole locale, alors même qu'à ce jour, les agriculteurs ne disposent d'aucune solution alternative économiquement viable leur permettant de transformer leurs véhicules.

Selon la **SICA Pays de Faverges et du Laudon**, il est essentiel que ce projet soit réalisé en permettant aux agriculteurs de continuer à travailler sur le territoire. Elle demande que soit pris en compte dans l'élaboration de cette ZFE-m :

- **une dérogation permanente pour les véhicules agricoles et les véhicules de transport de productions** (certains alpagistes entre autres, ne possèdent qu'un véhicule, il leur sert, pour accéder à l'alpage mais également pour effectuer les livraisons).
- Une mise en place de **dérogation pour les véhicules agricoles effectuant la traversée de la ville d'Annecy** pour les montées en alpage, la réalisation des foins et divers travaux agricoles
- Une mise en place de **dérogation pour les véhicules agricoles effectuant les déneigements de l'agglomération du Grand Anancy**.

Le schéma qui semble le plus juste et plus soutenable pour les entreprises et les particuliers doit intégrer des mesures d'assouplissement comme :

- Prévoir des **dérogations pour les entreprises en difficultés financières** (en procédure de dépôt de bilan, de sauvegarde ou en état de cessation de paiement) ;



- Accorder une tolérance pour **les entreprises qui peuvent justifier de l'achat de véhicules autorisés avec un délai de livraison important** ;
- Instaurer également des **dérogations spécifiques pour certains secteurs d'activité**, et d'ores et déjà concernant le BTP pour les véhicules tels les camions-bennes, camions-grue, bétonnières, mais aussi pour les interventions en urgence (fuite d'eau, panne électrique), les opérations de maintenance (accès des artisans chez les particuliers), les livraisons de chantiers, les véhicules frigorifiques ; le commerce non sédentaire.
- **Exonérer systématiquement les véhicules pour lesquels il n'existe pas sur le marché d'offres compatibles** ;
- **Accorder une attention particulière aux salariés** afin d'éviter une dégradation de l'employabilité et des difficultés (déjà conséquentes) de recrutement, comme par exemple pour les travailleurs de nuit n'ayant pas accès aux transports en commun ;
- Identifier si besoin des sites (principalement économiques) sur le territoire bénéficiant de dérogations totales.

3.4 Les sujets non-soumis à concertation

• Le contrôle de la ZFE

Le sujet du contrôle de la ZFE a fait réagir plusieurs participants. Sur le questionnaire, 20 répondants ont exprimé des doutes quant à la faisabilité des contrôles. Lors des différents temps de concertation, plusieurs inquiétudes ont émergé au sujet des contrôles du **respect de la ZFE** (périmètre, temporalité), ou du respect des **dérogations** si des **contrôles n'étaient pas faits**. Un présent redoute une surveillance par radar ou lecture de plaques, qu'il considère comme des outils d'un état totalitaire.



Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels et associations

La question du contrôle de la ZFE questionne autant les acteurs économiques que les associations : *quelles seront ses modalités ? comment contrôler les dérogations ?*

L'Automobile Club du Mont-Blanc craint que le contrôle de la ZFE soit **complexe** à mettre en place.

• La communication à mener autour de la ZFE-m

Dans tous les dispositifs menés, le **besoin de sensibilisation/communication** a été pointé. Près de **104** répondants et plusieurs présents suggèrent que **plus de communication et de sensibilisation soient menées à destination des habitants, des acteurs économiques** (ex., acteurs du tourisme) mais aussi de l'extérieur, au sujet :

- Des **enjeux de pollution de l'air**, à travers par exemple des journées de sensibilisation type « fresque du climat » pour les habitants du Grand Annecy
- De la **mesure de ZFE-m**, pour l'expliquer au plus grand nombre de manière pédagogique
- Du **changement de mobilité** : offre alternative, mobilité verte, modes doux...





Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Les acteurs économiques et socio-professionnels rencontrés ont souligné l'importance d'une **communication** importante auprès du **grand public** au sujet de la mise en place de la ZFE. Celle-ci se devra donc être anticipée pour **visibiliser la ZFE-m, la rendre pédagogique et la valoriser**.

Au-delà d'une large communication à destination de tous les publics, des actions ciblées devront être mises en œuvre pour parvenir à toucher toutes les personnes concernées, en s'appuyant sur les garagistes, associations, réparateurs, ... Des entreprises se proposent également de relayer directement la communication réalisée par le Grand Anancy pour toucher leurs salariés.



Contributions issues de la concertation avec les acteurs associatifs

En parallèle, une association propose que des **sensibilisations** et **incitations** à l'écoconduite soient développées et intégrées dans les formations des auto-écoles.

Focus sur l'Espace Citoyen

Le plan de communication est essentiel afin d'informer tous les grands annéciens de manière pédagogique, simple (méthode Facile à Lire et à Comprendre) et lisible doit leur permettre de comprendre la mesure. Ce plan devra mettre en avant les bénéfices du changement, et les mesures concrètes adaptées à chacun pour sortir du tout voiture

• Le suivi et l'évaluation



Contributions issues de la concertation avec les acteurs socio-professionnels

Outre la mise en place de la ZFE, les acteurs se sont penchés sur le **suivi de la ZFE et l'évaluation de ses impacts sur la qualité de l'air** et ses **bénéfices sanitaires**, ainsi que de son **efficacité**. Pour ce faire, un comité de pilotage multi-partenarial pourrait être envisagé, ou encore un comité de suivi territorial avec les ZFE voisines.

Plusieurs acteurs demandent **l'établissement d'un cadre et d'un cadencement de suivi des objectifs** des ZFE en matière de **qualité de l'air**.

La contribution émise par un groupement d'acteurs économiques de Haute-Savoie partage la nécessité **d'anticiper et de préparer le déploiement de la ZFE-m** afin de **réduire les impacts économiques et sociaux** pour les entreprises ainsi que pour les salariés de l'ensemble du territoire et des territoires voisins. Ils font part de leur volonté d'être associés à la définition d'un **modèle juste et soutenable** sur le plan du calendrier, des modalités de déploiement et de l'accompagnement.

L'Union des Transports Collectifs de France et plus précisément sa Commission Logistique Urbaine propose l'établissement d'un **comité de coordination national des ZFE-m** afin de garantir une **harmonisation des calendriers et des contrôles**, et maintenir une **cohérence de connexion routière des territoires**. En sus, un **comité de coordination des ZFE au niveau de la région** pour **garantir une compatibilité des ZFE-m sur un même territoire**.



Focus sur l'Espace Citoyen

Pour une meilleure cohérence de la mesure, l'espace citoyen a souligné la nécessité de communiquer sur les effets et évolutions de la mesure de la ZFE-m, afin de prouver aux citoyens l'utilité des efforts réalisés. Cela nécessite une mesure précise et une transparence des résultats en matière de résultats sur la santé, sur la qualité de l'air, de la pratique des modes doux... encadrée par un comité de suivi multipartenaires.

Pour s'assurer de bonne mise en place de la mesure, et afin garantir le respect de l'équité sociale, l'Espace Citoyen propose un pilotage pluriel, qui comprend un copil pluridisciplinaire, un comité de suivi territorial et des partenariats.



4. Conclusion

Ce bilan de concertation clôture une **phase de concertation volontaire** menée par le Grand Anancy avec les acteurs économiques d'octobre à décembre 2023 et avec le grand public du 14 décembre au 16 février 2024 sur la mise en œuvre de la ZFE-m.

La concertation a permis à une **pluralité d'acteurs de s'exprimer**, 3 110 participants au total : grand public (étudiants, familles, retraités, actifs, ...), acteurs économiques, Espace Citoyen, associations et communes voisines. **17 rendez-vous** ont été réalisés (dont 10 ouverts à toutes et tous) ainsi qu'un **questionnaire en ligne**.

Les **sujets ouverts à la concertation grand public** étaient le **calendrier de restrictions de la ZFE**, **la temporalité**, **les dérogations** et **les modalités d'accompagnement**.

Le **scénario de ZFE-m divise les participants**, au vu de ses impacts sur les personnes aux revenus les plus modestes et pour les salariés (notamment en horaires décalés). Les acteurs économiques ajoutent également l'**impact pour certains véhicules professionnels, les artisans et les agriculteurs**. L'espace Citoyen souligne le **faible nombre de véhicules concernés**.

Une partie des participants estime néanmoins que la **ZFE est pertinente pour répondre aux enjeux de qualité de l'air**. Cependant, plus de la moitié des participants jugent que l'impact de la ZFE sur la qualité de l'air sera peu ou pas du tout important.

Le **périmètre de la ZFE-m a été plutôt apprécié par plus de la moitié des participants**, notamment grâce aux **itinéraires de transits** permettant de traverser la ZFE-m d'un point à un autre. Ces derniers ont fait l'objet de débat entre ceux qui pensaient qu'il en faudrait plus ou moins. Certains acteurs économiques ont proposé d'exclure la Zone d'Activité Economique des Romains du périmètre de la ZFE, avec l'usine NTN présente.

Les **véhicules concernés** par la ZFE-m sont estimés majoritairement comme adaptés. Seuls **les deux-roues** ont fait débat dans le questionnaire ou dans les réunions avec les associations (Fédération Française des Motards en Colère).



La restriction des véhicules non classés à compter du 1^{er} janvier 2025 puis Crit'Air 3 et plus en 2030 est jugée **ambitieuse par 50% des répondants**. Tandis que les professionnels estiment crédible l'échéance 2025 et **ambitieuse celle de 2030**. Ils pointent le **besoin d'accompagnement** (parkings-relais, offre de transport collectif adaptée pour les horaires décalés) et d'un **cadre dérogatoire adapté**. Le **scénario progressif interdisant les Crit'Air 5 et plus en 2028 et les Crit'Air 4 et plus en 2029** est quant à lui jugé **ambitieux par 49% des répondants** et apprécié par les participants à l'atelier, car il permet une progression dans les restrictions.





En outre, la temporalité de la ZFE-m souhaitée par la plupart des participants est 24h/24 et tous les jours de la semaine. Quelques participants dans le questionnaire indiquent une temporalité plus souple, avec une mise en place de la ZFE-m uniquement pendant les week-ends et les vacances, ou certains acteurs économiques une application diurne.



Les flexibilités ont fait l'objet de débat parmi les participants. Les **dérogations** les plus nécessaires selon une majorité de participants sont le **pass ZFE 24h, les travailleurs en horaires décalés, les véhicules de collection, le covoiturage et les véhicules des associations de bienfaisance**. Les professionnels ont mis en avant **le besoin de dérogations pour les engins de chantier, les véhicules agricoles, les cars, les commerçants non sédentaires et les producteurs locaux, les artisans, les entreprises en difficulté économique ou celles qui justifient de l'achat de véhicules autorisés avec un délai de livraison important**.

Des mesures d'accompagnement sont estimées nécessaires par les participants. En majorité, ils souhaitent **plus de transports en commun et de parkings-relais, plus d'infrastructures cyclables, une aide complémentaire pour le renouvellement (ouetrofit) d'un véhicule faisant l'objet de restrictions, une aide pour utiliser des mobilités alternatives**. Les professionnels soulignent la **nécessité d'aider via des systèmes de prêts bancaires et/ou artisans, des conseils en mobilité, des solutions pour la logistique du dernier kilomètre et le déploiement des plans de mobilité entreprise**.

Conclusion de l'Espace Citoyen sur la ZFE-m

Au terme de l'étude menée par l'espace citoyen, leurs membres sont parvenus à la conclusion que la ZFE-m est un sujet de controverse inutile étant donné le faible nombre de véhicules concernés par les interdictions, mais c'est en revanche un outil utile pour engager les débats sur l'équité, la santé, les pollutions de l'environnement dues à nos déplacements, le changement climatique et de nouvelles manières de nous déplacer autrement qu'en voiture solo, l'apaisement de notre territoire saturé par les flux automobiles... et pour favoriser la transition vers des mobilités décarbonées pour tous. La ZFE-m, c'est la **possibilité de transformer une contrainte en opportunité**. Sans attendre les infrastructures lourdes projetées, il est possible de mettre en œuvre dès aujourd'hui une nouvelle vision de la mobilité au sein de l'agglomération : **un projet ambitieux pour notre territoire, qui soit une zone « à forte respiration et qui soit d'utilité sociale »**.



5. Annexes

Annexe 1 : La contribution de l'Espace Citoyen

Contribution de l'Espace citoyen :

<https://espacecitoyen.grandannecy.fr/groupe-de-travail-1/groupe-mobilites-zfem>

Annexe 2 : Liste des acteurs socio-professionnels sollicités :

En **bleu** les acteurs invités à participer à la concertation.

En **orange** les acteurs qui ont effectivement participé à la concertation.

- **ACPCI (Association des Chargeurs et Professionnels du Commerce International)**
- ADMR ANNECY LAC
- ADMR Fédération ADMR Haute-Savoie
- ADMR Fier et Chéran
- ADMR Gros Chêne viéran
- ADMR PARMELAN
- ADMR RIVE GAUCHE DU LAC
- ADMR TOURNETTE LAC
- AMAZON
- Association ACCES (Grand Epagny)
- **Auchan**
- **AVF – Association des VTC de France**
- **BTP 74**
- **CAPEB 74**
- **Carrefour**
- **CCI 74**
- **Centre commercial Courier**
- **Centre Hospitalier Annecy Genevois**
- **Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc**
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Chambre syndicale des artisans taxis de Haute-Savoie (CSAT74)
- Club Altaïs
- **CMA 74**
- **Comité d'Action Economique "Rumilly - Alby développement"**
- Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers des deux Savoie
- **CPME 74**
- **Excoffier Recyclage**
- **Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) de Haute-Savoie**
- GALERIES LAFAYETTE
- Géode
- **GHR Annecy & Environs**
- GIE Taxi Annecy
- **Groupement des agriculteurs de l'agglomération** **Groupement des entreprises de transport de Haute-Savoie**
- **IVECO**
- **Les Vitrines d'Annecy**
- **LIDL**
- **MECALAC**
- **MEDEF 74**
- **Megevand**
- **Mouvement des entreprises de France – Haute-Savoie**
- **NTN SNR**
- Office de tourisme du lac d'Annecy
- **PFEIFFER VACUUM**



- Pomona Terre Azur Savoie
- RumiTRANS
- SICA Pays de Faverges et du Laudon
- Solution Logique Informatique
- Syndicat des commerçants non sédentaires de Haute-Savoie
- Syndicat des marchés de France Haute-Savoie
- Transport et Logistique de France (TLF) Haute-Savoie
- U2P Haute-Savoie
- Union nouvelle

Annexe 3 : Liste des associations invitées

En **bleu** les acteurs invités à participer à la concertation.

En **orange** les acteurs qui ont effectivement participé à la concertation.

- | | |
|---|--|
| • Anancy Cargo Bike | • Greenpeace |
| • Anancy Grenelle | • Groupement d'Associations d'insertion Annécien |
| • ARDSL | • Les amis de la Terre |
| • Association prévention routière | • Les soulèvements de la Terre |
| • Association rail Dauphiné Savoie Léman (ARDSL) | • Ligue contre la violence routière 74 |
| • ASTERS | • LPO |
| • ATMO AuRA | • Mountain riders |
| • Automobile Club du Mont-Blanc | • Mountain wilderness |
| • CRESS Aura | • One per cent for the planet |
| • Espace Citoyens | • Roule & Co |
| • Extinction rebellion | • Secours catholique 74 |
| • Fédération des Acteurs de la Solidarité | • UFC que choisir |
| • Fédération Française des Motard en Colère 74 (FFMC 74) | • USH 74 |
| • FNAUT | • Wimoov |
| • FNE | • WWF |
| | • Youth for climate |



Annexe 4 : Liste des Personnes Publiques Associées invitées

En **bleu** les acteurs invités à participer à la concertation.

En **orange** les acteurs qui ont effectivement participé à la concertation.

• Communes membres :

- Alby-sur-Chéran
- Allèves
- **Anecy**
- Argonay
- Bluffy
- **Chapeiry**
- Charvonnex
- Chavanod
- Chainaz-les-Frasses
- **Cusy**
- Duingt
- **Entrevernes**
- **Epagny Metz-Tessy**
- Fillière
- Groisy
- Gruffy
- Héry-sur-Alby
- Viuz-la-Chiésaz
- La Chapelle-Saint-Maurice
- Leschaux
- Menthon-Saint-Bernard
- **Montagny-les-Lanches**
- Mûres
- Nâves-Parmelan
- Poisy
- Quintal
- Saint-Eustache
- Saint-Félix
- Saint-Jorioz
- Saint-Sylvestre
- **Sévrier**
- Talloires-Montmin
- Veyrier-du-Lac
- Villaz

• EPCI :

- Annemasse Agglomération
- CA Arlysère
- CA Grand Lac
- CC Arve et Salève
- CC Cluses Arves et Montagnes
- CC Cœur de Savoie
- **CC des 4 rivières**
- CC du Pays Rochois
- CC Faucigny-Glières
- **CC Fier et Usse**
- CC Genevois
- **CC Pays de Cruseilles**
- **CC Rumilly Terre de Savoie**
- **CC Sources du lac d'Anecy**
- CC Usse et Rhône
- CC Vallée de Thônes
- CD 74
- **Grand Chambéry**
- **Métropole Savoie**

• Institutions publiques :

- **DREAL**
- Préfecture 74
- Région AURA

• Communes limitrophes :



- Alex
- Allonzier-la-Caille
- Arbusigny
- Arith
- Bellecombe-en-Bauges
- Bloye
- Boussy
- Chevaline
- Cruseilles
- Cuvat
- **Dingy-Saint-Clair**
- Doussard
- Entrelacs
- Eteaux
- Etercy
- Favergnes-Seythenex
- Glières-Val-de-Borne
- **La Balme-de-Sillingy**
- La Roche-sur-Foron
- La-Chapelle-Rambaud
- Lathuile
- Les Clefs
- Lovagny
- Marcellaz-Albanais
- Marigny Saint-Marcel
- Menthonnex-en-Bornes
- Nonglard
- Saint-Ferréol
- Saint-Offrenges
- Saint-Ours
- Serraval
- Sillingy
- Thônes
- Villy-le-Bouveret
- Villy-le-Pelloux

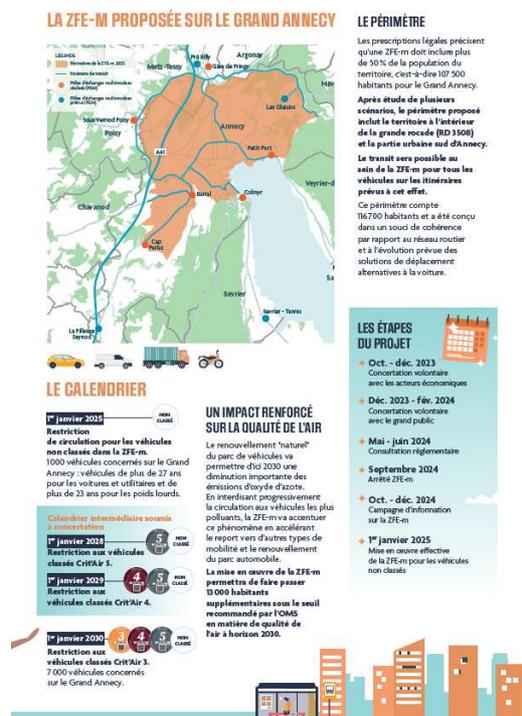


Annexe 5 : Les outils de communication déployés

- Flyer et affiche pour la réunion de lancement du 14 décembre 2023 ;



- Plaquette présentant le projet de ZFE-m et les modalités de concertation, diffusée notamment lors des cafés ZFE-m et dans les locaux de l'Automobile Club à Anancy ;



- 4 panneaux d'exposition utilisés lors des rencontres publiques ;

QU'EST-CE QU'UNE ZFE-M ?

Adoptée en 2021, la loi Climat et Résilience prévoit d'ici fin 2024 la mise en place obligatoire de Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

DES ZFE-M POUR TOUTES LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Depuis 2021, les 49 agglomérations de plus de 150 000 habitants doivent mettre en place la ZFE-m, afin de lutter contre la pollution de l'air.

LA ZFE-M COMMENT ÇA MARCHE ?

Quel est l'objectif de la ZFE-M ? Réduire la pollution de l'air en limitant le nombre de véhicules les plus polluants dans un secteur donné.

UNE CLASSIFICATION DES VÉHICULES EN FONCTION DE LEUR NIVEAU DE POLLUTION

Les Agences CITEPA permettent de classer les véhicules en 6 classes environnementales en fonction de leur type, de leur motorisation et de la date de la première immatriculation.

DES TEMPS POUR ÉCHANGER

RÉUNION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Judi 14 Décembre 2023 à 18h
Salle de la mairie de Bissy, 15, boulevard de l'Air à Anancy
941 000 Anancy - 17 rue 10
94100 Anancy

ATELIERS PARTICIPATIFS

Le Grand Anancy vous propose de participer à des ateliers participatifs, afin de travailler ensemble sur la ZFE-m et ses modalités d'application territoriale.

À VOUS LE RENDEZ-VOUS

Venez échanger sur le projet de ZFE-m autour de la loi 17 dans tous nos postes sur tout le territoire.

DES MODALITÉS À PRÉCISER

RENDEZ-VOUS

Le Grand Anancy vous propose de participer à des ateliers participatifs, afin de travailler ensemble sur la ZFE-m et ses modalités d'application territoriale.

ACCOMPAGNEMENT

Quel accompagnement pour les particuliers et les professionnels ?

REGULARISATION

Faciliter la régularisation des véhicules de plus de 150 000 habitants.

- Des visuels web et réseaux sociaux.

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M)

LA CONCERTATION PUBLIQUE EST LANCÉE

DONNEZ VOTRE AVIS !



Annexe 6 : Structure du questionnaire soumis aux participants sur jeparticipe.grandannecy.fr du 14 décembre 2023 au 16 février 2024

I - I. AVIS CONSULATIF SUR LE SCÉNARIO DE ZFE-M

1. Q1 - Avant ce questionnaire connaissiez-vous le dispositif des Zones à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) ?
2. Q2 - Saviez-vous qu'une ZFE-m allait être instaurée sur le Grand Annecy à compter du 1er janvier 2025 (obligation réglementaire pour les véhicules non classés) ?
3. Q3 - Que pensez-vous du périmètre proposé ?
4. Q4 - Que pensez-vous des itinéraires de transit proposés au sein du périmètre ?
5. Q5 - Que pensez-vous de la restriction des véhicules non classés à compter du 1er janvier 2025 ?
6. Q6 - Que pensez-vous du calendrier proposé jusqu'à la restriction concernant les Crit'air 3 et plus en 2030 ?
7. Q7 - Que pensez-vous d'un scénario progressif interdisant les véhicules Crit'air 5 et plus en 2028 et les Crit'air 4 et plus en 2029 ?
8. Q8 - Que pensez-vous des véhicules concernés : véhicules légers, véhicules utilitaires légers, poids-lourds, 2 roues motorisés ?
9. Q9 - Selon vous, pour être efficace la ZFE-m doit être effective :
10. Q10 - Au global, jugez-vous ce scénario de ZFE-m ...
11. Q11 - Comment jugez-vous l'impact de ce scénario sur la qualité de l'air ?
12. Q12 - Votre avis sur le scénario proposé

II - II. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT À METTRE EN PLACE

13. Q13 - Estimez-vous avoir besoin d'accompagnement ou d'aides pour modifier vos pratiques de mobilité afin de respecter la ZFE-m proposée ?

A. DETAIL DES AIDES EXISTANTES AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL

14. Q14 - Classez par ordre de priorité les accompagnements supplémentaires qu'il vous paraîtrait essentiel de mettre en place sur le Grand Annecy ?
15. Q15 - Avez-vous des suggestions d'autres accompagnements à mettre en place sur le Grand Annecy ?

B. Dérogations

16. Q16 - Parmi les propositions suivantes, classez par ordre de priorité les dérogations qui vous paraissent prioritaires à mettre en place sur le Grand Annecy :
17. Q17 - Avez-vous des suggestions d'autres dérogations à mettre en place sur le Grand Annecy ?

III - III. VOUS ET VOS HABITUDES DE DÉPLACEMENTS

18. Q18 - Vous êtes...
19. Q19 - Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?



20. Q20 - Où habitez-vous ?
21. Q20 bis : Si vous habitez en dehors du Grand Anancy, merci de préciser ci-dessous votre commune de résidence
22. Q21 - Comment vous déplacez-vous principalement sur le territoire du Grand Anancy ?
23. Q21 bis - Si autre, merci de préciser quel(s) moyen(s) de transport
24. Q22 - Où travaillez-vous ?
25. Q22 bis - Si vous travaillez en dehors du Grand Anancy, merci de préciser ci-dessous dans quelle commune vous travaillez
26. Q23 - Disposez-vous d'un ou plusieurs véhicules au sein de votre foyer ?
27. Q24 - Si oui, quelles sont les vignettes Crit'Air des véhicules dont vous disposez ?
28. Q25 - Avez-vous une vignette Crit'Air apposée sur tous vos véhicules ?
29. Q26 - Évaluez de 1 à 5 l'influence que va avoir la ZFE-m dans votre quotidien :
30. Q27 - Pour les personnes impactées, de quelle manière envisagez-vous de vous adapter à l'arrivée de la ZFE-m ?
31. Q27 bis - Si autre, merci de préciser ci-dessous
32. Q28 - Indiquez ici votre nom et vos coordonnées pour être tenu(e) informé(e) des actualités en lien avec la ZFE-m du Grand Anancy

